

ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA LECTURE PUBLIQUE A L'ECHELLE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

VILLE DE NICE

RAPPORT
STAGE DE
PROFESSIONNALISATION

INET

Elèves conservateurs de
bibliothèques
Promotion CABU

Tuteur au sein de la collectivité

Françoise MICHELIZZA

Conservateur général

Directeur de la Bibliothèque Municipale à

Vocation Régionale de Nice

Rapport rédigé par

Aurelia FERRARIS, aureliaferraris@hotmail.com

Date

11/03/2016



VILLE DE NICE
www.nice.fr



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement Françoise MICHELIZZA, Conservateur général, Directeur de la BMVR de Nice pour son accueil et ses conseils avisés ; ainsi qu'Olivier-Henri SAMBUCCHI, Directeur Général Adjoint Culture et Patrimoine, Anthony BORRE, Directeur de Cabinet et Guillaume QUEYRON, Directeur de Cabinet Adjoint pour leur écoute et leur disponibilité.

Un grand merci également aux équipes de la BMVR de Nice, aussi bien à la centrale Louis Nucéra et à la bibliothèque patrimoniale Romain Gary qu'à la bibliothèque Raoul Mille et dans les bibliothèques de quartier ou encore au service médiabus, qui ont éclairci certains de mes questionnements et ont toujours su trouver le temps de me recevoir.

Enfin, je remercie avec enthousiasme tous les professionnels du territoire qui m'ont reçue, éclairée et guidée dans la rédaction de ce rapport : Sylvie THERON (SIVOM de Villefranche-sur-Mer), Isabelle RASSANT (Cagnes-sur-Mer), Mireille RAVIER (La Trinité), Martine PLAUD (Médiathèque Départementale de Prêt), Cédric FIORETTI (Vence), Mélanie SCIVOLETTO (Carros), Christiane MATHELIN (Saint-Laurent-du-Var) et Sandra HOLLARD (Saint-André de la Roche).

En vous souhaitant bonne lecture de ce rapport, j'espère qu'il pourra servir le développement de la lecture publique sur le territoire.

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	7
1. QU'EST-CE QU'UNE BIBLIOTHEQUE AUJOURD'HUI ?.....	7
a. RAPIDE DEFINITION.....	7
b. TENDANCES ACTUELLES A L'INTERCOMMUNALITE.....	7
2. CONTEXTE.....	8
a. LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR	8
b. LES AUTRE COLLECTIVITES EN PRESENCE	8
3. TERRITOIRE	9
a. UN TERRITOIRE A PART, ENTRE MER ET MONTAGNE	9
b. UNE POPULATION ESSENTIELLEMENT LITTORALE.....	10
c. ANALYSE DES DEPLACEMENTS	11
II. METHODOLOGIE	14
1. UNE NECESSAIRE SELECTION	14
2. CALENDRIER.....	14
3. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE.....	15
a. LA QUESTION DES DONNEES CHIFFREES	15
b. LES ENTRETIENS.....	15
c. DIAGNOSTIC.....	15
d. BENCHMARK	16
e. PROPOSITIONS D'ACTION	16
III. ETAT DES LIEUX.....	17
1. TYPOLOGIE & STRUCTURATION DE LA LECTURE PUBLIQUE	17
2. LES SURFACES.....	19
3. L'AMPLITUDE HORAIRE	20
4. LES TARIFS	21
5. MOYENS HUMAINS	21
6. MOYENS FINANCIERS	23
7. LE PUBLIC	25
8. LES COLLECTIONS & LES PRETS.....	27
9. L'OFFRE EN SERVICES NUMERIQUES	29
10. CARTOGRAPHIE DES ATOUTS ET DES COMPETENCES EN LECTURE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE	31
IV. DIAGNOSTIC	32
1. FORCES & OPPORTUNITES.....	32
a. FORCES (Internes).....	32
b. OPPORTUNITES (Externes).....	32
2. FAIBLESSES & MENACES.....	33
a. FAIBLESSES (Internes)	33
b. RISQUES ET MENACES (Externes).....	33
3. INTERETS A COOPERER.....	34
4. ROLE DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET (MDP).....	36
5. LES FEUX VERTS A LA MISE EN RESEAU	37
6. LES PRINCIPALES CRAINTES DES PROFESSIONNELS ET DES COMMUNES.....	38

V. BENCHMARK : INTERCOMMUNALITE ET LECTURE PUBLIQUE	39
1. QUATRE ENJEUX DE TERRITOIRE.....	39
2. LA QUESTION DE LA PRISE DE COMPETENCE « LECTURE PUBLIQUE »	39
a. TROIS POINTS ESSENTIELS.....	39
b. LES VIGILANCES.....	40
c. LES DECLENCHEURS.....	40
d. EN CONCLUSION	40
3. EXEMPLES DE RESEAUX INTERCOMMUNAUX DE LECTURE PUBLIQUE.....	41
a. BORDEAUX METROPOLE.....	41
b. BREST METROPOLE OCEANE	42
c. MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE.....	42
d. STRASBOURG EUROMETROPOLE.....	42
e. CASA (Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis).....	43
4. CONCLUSIONS DU BENCHMARK EN 10 POINTS.....	44
VI. PROPOSITIONS D'ACTION	45
1. OBJECTIFS A ATTEINDRE	45
2. INFORMATIQUE ET SIGB	46
3. COLLECTIONS.....	48
4. ANIMATION DU RESEAU	50
5. EQUIPEMENTS	52
6. RESSOURCES HUMAINES	54
7. ADMINISTRATION	56
VII. PRECONISATIONS.....	58
<i>A court terme</i>	58
<i>A moyen terme</i>	59
ANNEXES : FICHES ETABLISSEMENTS	61

« Toute personne, quel que soit son âge, doit avoir accès à une documentation adaptée à ses besoins. Les collections et les services doivent faire appel à tous les types de supports et à toutes les technologies modernes, de même qu'à la documentation traditionnelle. Il est essentiel qu'ils soient d'excellente qualité, répondant aux conditions et besoins locaux. Les collections doivent refléter les tendances contemporaines et l'évolution de la société de même que la mémoire de l'humanité et des produits de son imagination. »

Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique

I. INTRODUCTION

1. QU'EST-CE QU'UNE BIBLIOTHEQUE AUJOURD'HUI ?

a. RAPIDE DEFINITION

Les bibliothèques sont des lieux qui rayonnent sur un territoire et participent grandement de son attractivité et de son aura.

Parfois seul équipement public de proximité, en dehors de la mairie, les bibliothèques jouent un rôle primordial dans l'accès à l'éveil et à l'éducation culturels et artistiques, dans la lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage des langues. Les médiathèques sont le **partenaire local privilégié de la petite enfance, des écoles** (81% de partenariats noués), **des collèges et des lycées.**

Les bibliothèques sont **un lieu où l'on peut entrer librement et gratuitement** pour assurer sa formation et accéder aux ressources numériques. Par leurs collections et leur savoir-faire en termes de médiation, elles proposent à l'ensemble des citoyens **un accès nécessaire et fondamental à la connaissance, à l'information et à la culture.**

Les bibliothèques entendent **porter et transmettre les valeurs et savoirs nécessaires à l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté.** Elles sont d'autant plus d'actualité suite aux attentats de janvier et novembre 2015.

En France aujourd'hui, les bibliothèques sont et restent des lieux de rencontres et de lien social, des lieux de médiation, des lieux culturels, des lieux éducatifs, des lieux de liberté, des lieux de rêverie, des lieux de dialogue et des lieux de questionnement.

b. TENDANCES ACTUELLES A L'INTERCOMMUNALITE

Le phénomène de l'intercommunalité prend de plus en plus d'ampleur, de façon globale mais aussi en matière de lecture publique. **Aujourd'hui, plus de la moitié des grandes intercommunalités¹ ont entamé un processus de coopération intercommunale de la lecture publique.** En effet, une commune seule et de surcroît une petite commune ne peut répondre seule aux critères d'une bibliothèque d'aujourd'hui.

Le projet intercommunal permet ainsi d'améliorer sensiblement l'offre de services aux habitants tout en rationalisant les coûts. Sont ainsi rendus possibles : des locaux suffisamment vastes pour une diversité des espaces (presse, consultation sur place, multimédia, bébés lecteurs...), une amplitude horaire plus large, une offre documentaire plus conséquente en quantité et qualité (multi-support et actualisée pour tous les publics et aux niveaux d'accessibilité divers), des collections spécifiques selon les publics et les spécificités locales, un catalogue collectif informatisé, une souplesse des emprunts pour les usagers et une action culturelle renforcée.

Par ailleurs, **pour les collectivités, la coopération intercommunale permet de définir un projet cohérent en termes d'aménagement du territoire** avec du personnel qualifié et des moyens mutualisés. Le travail en réseau s'en trouve renforcé, les partenariats développés. Cela permet ainsi de **mettre en œuvre et/ou réaffirmer une identité commune à l'aide d'une volonté politique visible.**

¹ 7 métropoles sur les 13 existantes.

Une politique de lecture publique intercommunale est un facteur majeur pour atteindre les objectifs que se fixent les communes en termes d'accès à la lecture, à l'information et à la culture. Elle **permet de tendre vers une bibliothèque « citoyenne »**, c'est-à-dire de faire de la bibliothèque le premier établissement culturel en interaction avec la vie de la cité, offrant des services de qualité et répondant aux attentes de tous les publics.

2. CONTEXTE

a. LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR



Créée le 1^{er} janvier 2012, la Métropole Nice Côte d'Azur fut la première métropole de France. Elle comprend **49 communes** pour **550.000 habitants** sur un territoire de **1.400km²** (80 % environ de son territoire est constitué de zones rurales ou montagnardes naturelles).

Les compétences de la Métropole NCA reprennent entre autres celles de l'ex-communauté urbaine Nice Côte d'Azur : **développement économique, collecte et gestion des déchets, transports, logement, gestion des réseaux d'eau potable, assainissement, voirie, signalisation et stationnement, éclairage public, eau pluviale, gestion des ports de tourisme, aménagement et urbanisme**. Auxquelles sont venues s'ajouter quatre nouvelles compétences: **voirie issue de la voirie départementale, transports scolaires, gestion des zones d'activité et promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques**.

Comme toutes les métropoles, **elle exerce de plein droit, dans le périmètre métropolitain, des compétences en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel** : construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain. **A ce jour, en matière culturelle, seules l'archéologie et les archives ont été mutualisées. Le Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain (MAMAC) et l'Opéra de la Ville de Nice ont quant à eux été reconnus d'intérêt métropolitain.**

b. LES AUTRE COLLECTIVITES EN PRESENCE

La Ville de Nice (350.000 habitants) avec sa Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR) est un acteur incontournable du territoire. La BMVR est un réseau de 14 établissements avec la bibliothèque Louis Nucéra, la bibliothèque Raoul Mille, la bibliothèque Patrimoniale Romain Gary, onze bibliothèques de quartier, un service médiabus et collectivités et un réseau de 25 bibliothèques associées. La BMVR dispose de collections riches de **plus de 1, 2 million de documents**, tous supports confondus. **L'accès et la consultation de documents sur place sont libres sur tout le réseau. L'inscription et le prêt sont gratuits pour tous.** La carte de lecteur, également gratuite, est indispensable pour emprunter des documents, visionner sur place et avoir accès à internet.

Sur les 49 autres communes de la Métropole NCA, 41 possèdent une bibliothèque. Parmi ces communes (Nice exclue), **seules 5 villes comptent plus de 10.000 habitants** : **Cagnes-sur-Mer** (47.156 hab), **Saint-Laurent-du-Var** (29.530 hab.), **Vence** (19.525 hab.), **Carros** (11.630 hab.) et **La Trinité** (10.183 hab.).

La ville de Saint-Laurent-du-Var est un cas particulier puisqu'elle ne possède pas de bibliothèque municipale à proprement parler mais une **structure associative « Bibliothèque pour Tous » gérée par des bénévoles** avec une subvention de la commune.

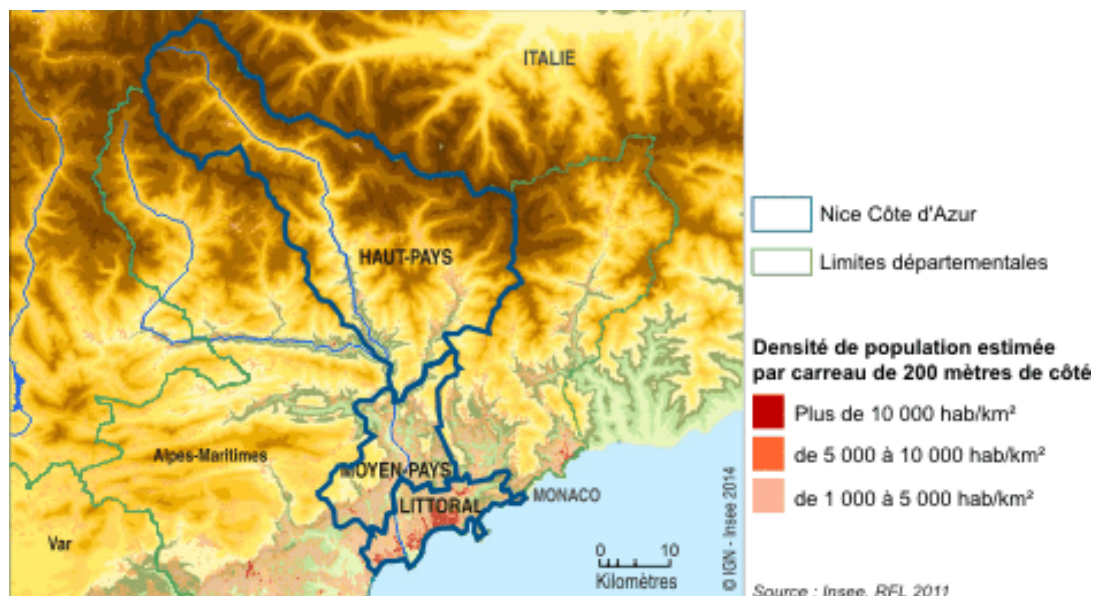
Les 35 communes restantes de moins de 10.000 habitants possédant une bibliothèque font toutes parties du **réseau de la Médiathèque Départementale de Prêt (MDP)** du Conseil départemental des Alpes-Maritimes. Il s'agit essentiellement de communes de moins 5.000, voire moins de 2.000, habitants du Moyen ou du Haut Pays.

Parmi les communes de ce réseau départemental, il est à noter le **réseau de lecture publique du SIVOM de Villefranche-sur-Mer qui regroupe six communes** (Beaulieu sur Mer, Cap d'Ail, Eze, La Turbie, Saint Jean Cap Ferrat et Villefranche sur Mer) pour un total de **21.813 habitants**. Créé en 2001, ce réseau intercommunal regroupe les 4 médiathèques de Cap d'Ail, Saint Jean Cap Ferrat, La Turbie et Villefranche-sur-mer. Le service est accessible à tous, **gratuit pour les résidents des six communes et ceux qui y travaillent**. Le catalogue de la médiathèque propose **47.000 documents**, tous supports confondus. Pour rappel, la commune de La Turbie est située en dehors du périmètre de la Métropole NCA mais fait partie intégrante de ce SIVOM.

3. TERRITOIRE

Afin de mieux appréhender les spécificités du territoire étudié, il semble indispensable de se livrer à un diagnostic territorial, notamment au niveau de sa géographie, de sa démographie et de ses flux de population.

a. UN TERRITOIRE A PART, ENTRE MER ET MONTAGNE



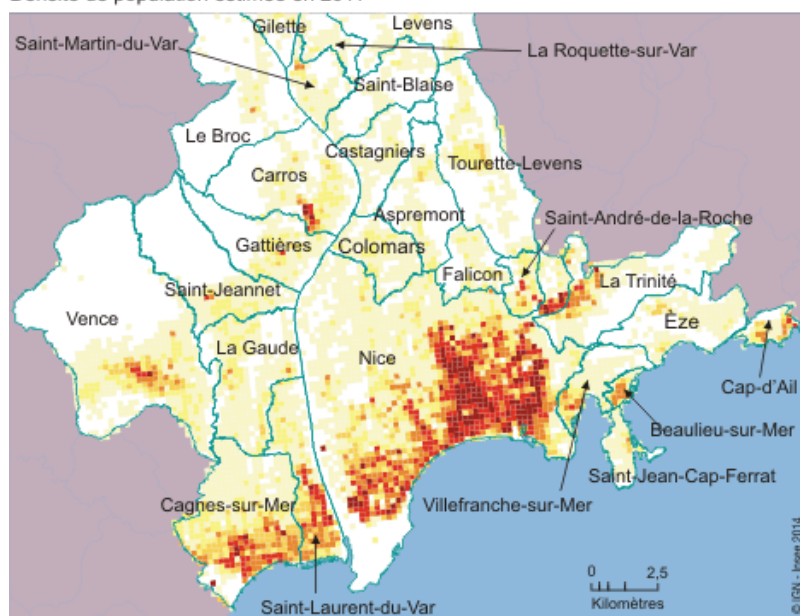
S'étendant de la Méditerranée aux montagnes du Mercantour et couvrant plus d'un tiers du département des Alpes-Maritimes, la Métropole se compose de trois territoires bien distincts :

- **le Littoral**, très dense, qui concentre 84 % de la population, soit 454 800 habitants. L'habitat collectif y est dominant.
- **le Moyen-Pays** avec ses 71.900 habitants, accueille une majorité de familles et d'actifs qui résident essentiellement en habitat individuel. Sa population y est plus jeune.
- **le Haut-Pays** qui s'étend de la Vallée de la Tinée à la frontière italienne. La population de ce territoire enclavé et montagneux, avec des sommets de plus de 3.000 mètres, est particulièrement âgée, ce qui pose la question de l'accessibilité à certains équipements ou services. Bien que le Haut-Pays occupe les trois quarts de la superficie de NCA, seules 11.900 personnes y résident. Dans cet espace, six logements sur dix sont des résidences secondaires.

b. UNE POPULATION ESSENTIELLEMENT LITTORALE

La population de la Métropole NCA est essentiellement concentrée le long du littoral. Néanmoins, ces dernières années, NCA tend à perdre de la population, notamment au profit des territoires limitrophes. Cette périurbanisation à l'œuvre en périphérie mais aussi en son sein révèle **des parcours résidentiels vers un foncier plus adapté et sans doute plus abordable**. Ce phénomène contribue à **augmenter les déplacements domicile-travail**.

Densité de population estimée en 2011



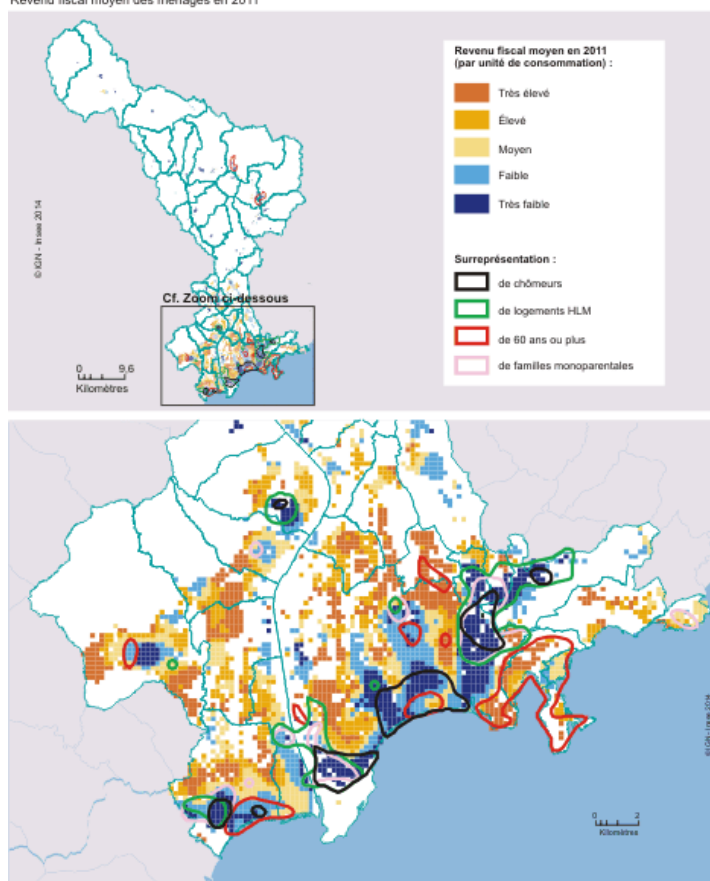
Source : Insee, RFL 2011

Au sein de la métropole NCA, les mouvements migratoires sont particulièrement marqués. **De nombreux habitants quittent la zone littorale pour aller s'installer à proximité, notamment dans le Moyen-Pays**. Entre 2003 et 2008, le Littoral a perdu en moyenne 2.100 habitants par an suite à un déménagement, alors que dans le même temps le Moyen-Pays en a gagné 450. Ce sont des familles avec ou sans enfants qui partent du Littoral pour s'installer en périphérie, sans doute à la recherche d'un habitat plus grand à coût moindre. À l'inverse, les familles monoparentales ou les personnes seules quittent cet espace composé principalement d'habitat individuel pour se rapprocher du Littoral. **Ces parcours résidentiels accentuent les spécificités du Littoral et du Moyen-Pays**. Le Haut-Pays bénéficie aussi de ces mouvements résidentiels internes à la métropole et gagne ainsi 280 habitants par an. Il attire tous les types de ménages².

Les revenus les plus faibles se situent majoritairement sur le littoral de la métropole Nice Côte d'Azur ou à l'est de Nice. Environ 170.000 habitants vivent dans des quartiers prioritaires³, soit près d'un tiers de la population de la métropole. Parfois, les « poches » de précarité se diffusent, comme autour des quartiers de Nice Est, de l'Ariane, de Trachel ou de Saint-Augustin.

² Source INSEE Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°7, Novembre 2014.

³ 17 périmètres prioritaires d'intervention relèvent actuellement d'un Contrat urbain de cohésion sociale sur la Métropole NCA. Ils sont localisés sur sept communes et se situent principalement sur la partie littorale.



Source : Insee, RFL 2011, recensement de la population 2009

Les personnes aux revenus les plus faibles de la métropole de Nice Côte d'Azur vivent dans les zones les plus denses du territoire. Dans certains de ces espaces cohabitent à la fois des étudiants, des ménages modestes et des personnes âgées. **Les familles monoparentales et les personnes au chômage habitent plus particulièrement à l'ouest de Cagnes-sur-Mer et de Nice, ainsi qu'à l'est de Nice,** en bordure de la Trinité et de Saint-André de la Roche. Dans ces quartiers, le parc social est fortement représenté. À l'inverse, une forte proportion de chômeurs réside dans les quartiers du littoral de Nice, alors que le parc social y est peu développé. **Les personnes de 60 ans ou plus sont surreprésentées sur le littoral de Cagnes-sur-Mer, de Nice et les communes de Beaulieu, Villefranche-sur-Mer et Saint-Jean-Cap-Ferrat.** Enfin, lorsqu'ils bénéficient d'une bonne situation professionnelle, **les ménages s'éloignent des villes centres,** à la recherche d'un habitat individuel moins dense. Ces mouvements migratoires contribuent à renforcer une ségrégation résidentielle entre les quartiers aisés à faible densité et les centres anciens, où le marché immobilier est moins tendu⁴.

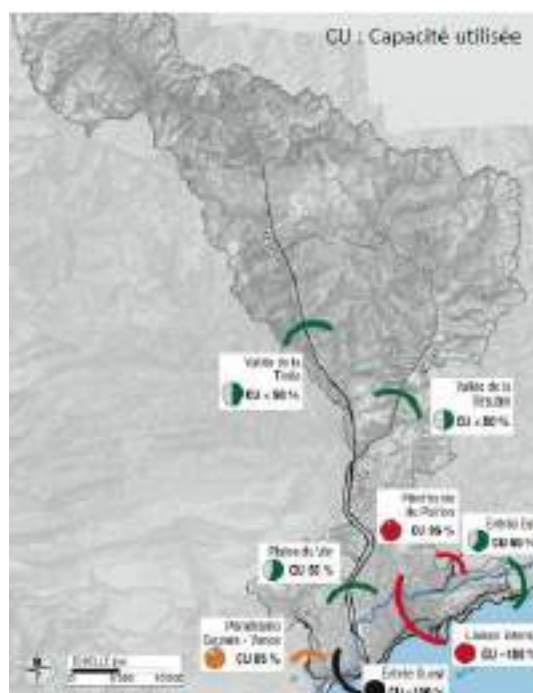
c. ANALYSE DES DEPLACEMENTS

Aujourd'hui, les flux internes à la Métropole sont dominants puisque 3 déplacements sur 4 de la Métropole s'effectuent en interne⁵. Le réseau routier est particulièrement contraint et présente peu de marge d'évolution avec :

- 136.000 véhicules par jour sur l'A8 au pont du Var ;
- 34.000 véhicules par jour sur les pénétrantes Cagnes/Vence et du Paillon ;
- lors des week-ends de ski, 20 fois plus de trafic sur la Tinée (RM2205) qu'un jour moyen.

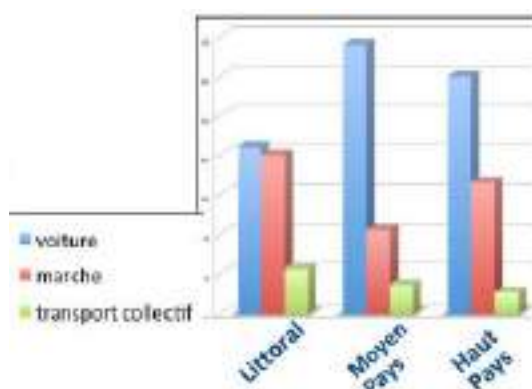
⁴ Source INSEE Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°4, Novembre 2014.

⁵ Source Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Métropole Nice Côte d'Azur.



Source : Plan de Déplacements Urbains de la Métropole NCA

Les modes de déplacements diffèrent fortement selon les territoires. Ainsi, la part de la voiture est plus élevée sur le Moyen et le Haut-Pays que sur le Littoral ; et la part des transports collectifs est de plus en plus faible à mesure qu'on s'éloigne du littoral.



Source : Plan de Déplacements Urbains de la Métropole NCA

Les déplacements domicile-travail sont en augmentation. En effet, la périurbanisation du Littoral vers le Moyen-Pays, mais aussi vers la communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis et la communauté de communes du Pays des Paillons, contribue à augmenter sensiblement les déplacements domicile-travail (+ 22 % depuis 1999). En effet, 40 % des actifs qui s'installent ailleurs dans les Alpes-Maritimes continuent de travailler au sein de la métropole. Ce phénomène renforce l'idée d'**une mobilité davantage résidentielle que professionnelle**. 16 % des emplois de NCA sont occupés par des actifs qui n'y résident pas, contre 31 % sur les territoires comparables⁶.

En 2010, on recensait **69.500 navettes quotidiennes de NCA avec l'extérieur. Plus de 26.000 actifs parcourent quotidiennement le trajet entre la communauté de Sophia-Antipolis et NCA** pour se rendre sur leur lieu travail, autant dans un sens que dans l'autre. Cet axe représente 45 % des déplacements domicile-travail entre NCA et l'extérieur (hors Monaco).

⁶ Source INSEE Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°7, Novembre 2014.

D'autres liaisons sont également très fréquentées : celle avec la communauté de communes du Pays des Paillons, notamment en direction de NCA ; ou encore celle avec Cannes et ses environs mais de façon plus équilibrée. Par ailleurs, les navettes en direction de la principauté de Monaco ne sont pas négligeables : 11.600 habitants de NCA déclarent y travailler tous les jours. Ce nombre est en augmentation de près de 40 % depuis 1999.



Source : Insee, Recensement de la population de 2010

Les déplacements domicile-travail sont également importants au sein de la métropole, puisque 83 % des actifs y résident et y travaillent. Cela représente 179.000 navettes quotidiennes. Plus précisément, 19.600 navettes ont lieu entre le Littoral et le Moyen-Pays, dont 3.800 entre Nice et Carros. Au sein du Littoral, des flux entre Nice et d'autres communes comme Saint-Laurent-du-Var, Cagnes, La Trinité, s'ajoutent aux 101.000 déplacements internes des Niçois⁷.

⁷ Source INSEE Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°7, Novembre 2014.

II. METHODOLOGIE

1. UNE NECESSAIRE SELECTION

Face à l'ampleur du territoire et au temps imparti pour l'étude, il s'est révélé indispensable de définir une sélection de communes pour les entretiens et les visites sur site, et donc pour l'état des lieux.

Au total, **les données chiffrées de 12 communes représentant 8 structures ont ainsi été analysées** : la BMVR de Nice, Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent du Var, Vence, Carros, La Trinité, la Médiathèque intercommunale du SIVOM de Villefranche-sur-Mer et Saint-André de la Roche.

La sélection s'est faite en fonction de plusieurs critères : nombre d'habitants, niveau de professionnalisation, expérience du travail en réseau, culture de la déclaration des données au Service du Livre et de la Lecture (SLL)... **Il s'agit principalement des communes de plus de 10.000 habitants ne faisant pas partie du réseau départemental.**

En effet, l'accès aux données chiffrées des bibliothèques du réseau de la Médiathèque Départementale de Prêt (MDP) s'est révélé complexe. Dans un souci de représentativité de l'ensemble du territoire, les communes de Valdeblore et Saint-Martin-Vésubie ont été sollicitées mais n'ont pas souhaité participer à l'étude et/ou transmettre les données demandées. La MDP, également sollicitée, n'a pas fourni les données chiffrées de son réseau, qui sont par ailleurs indisponibles sur le site internet de l'Observatoire de la lecture publique.

En l'absence de données chiffrées, les communes du réseau de la MDP n'ont donc pas pu faire partie de l'étude. A l'exception de la commune de Saint-André de la Roche qui possède une culture de la transmission des données au SLL et a accepté de participer à l'étude. Quant au réseau du SIVOM de Villefranche-sur-Mer, bien que les communes qui le composent fassent partie du réseau départemental, il a été ici appréhendé comme une collectivité à part entière de plus de 20.000 habitants.

2. CALENDRIER

Le travail s'est fait en lien régulier avec la Directrice de la BMVR, tutrice du stage, avec un double objectif : offrir une information détaillée sur l'avancée de la réflexion et recueillir des retours pour améliorer l'étude et prendre une distance critique par rapport aux travaux déjà réalisés.

Le rétroplanning suivant a été réalisé la première semaine :

- **Semaines 1 à 2 : 3-14 novembre 2015**
Etat des lieux : étude du réseau niçois et prise de rendez-vous pour les visites des autres communes. Récolte des données hors entretien (rapports SLL).
- **Semaines 3 à 5 : 17-28 novembre puis 15-19 décembre 2015**
Etat des lieux : entretiens et visites des communes métropolitaines. Récolte des données déclaratives.
- **Semaines 6 à 8 : 5-23 janvier 2016**
Diagnostic et benchmark. Analyse des données recueillies et entretiens téléphoniques avec d'autres métropoles pour le parangonnage.
- **Semaines 9 à 12 : 26 janvier – 20 février 2016**
Pistes de réflexion et propositions d'action. Rédaction rapport.

3. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

a. LA QUESTION DES DONNEES CHIFFREES

Les données sont principalement tirées des **rapports annuels 2014** transmis au Ministère de la Culture pour l'Observatoire de la Lecture Publique, des **rapports d'activités internes**, et des **entretiens** sur place et au téléphone.

A noter que **les données statistiques recueillies sont à utiliser avec une certaine distance critique** en raison des différences de calcul et d'interprétation entre les professionnels concernant le chiffrage de leurs activités. Malgré tout, les tendances qui se dégagent de ces chiffres témoignent d'une situation bien réelle.

Il faut souligner **les écarts importants entre les structures concernant la culture statistique et les outils de pilotage**. De manière générale, **la culture de la donnée publique est à renforcer**, aussi bien au niveau de la récolte des données et que des enjeux de leur utilisation pour une aide à la décision. D'autant plus dans le contexte actuel d'affirmation de l'intérêt des données publiques et du Big Data.

L'objectif de l'état des lieux n'est pas scientifique mais avant tout opérationnel et stratégique : c'est un outil qui offre **une représentation des données de la lecture publique sur le territoire métropolitain** en pointant des similitudes, des complémentarités et des écarts.

Les données par commune sont mises en rapport avec les moyennes nationales 2013 éditées par le Ministère de la Culture à partir des mêmes rapports. Ces moyennes sont présentées par tranches de population.

b. LES ENTRETIENS

16 entretiens ont été menés in situ, soit **au total 8 structures représentant 12 communes** : la BMVR de Nice, Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent du Var, Vence, Carros, La Trinité, la Médiathèque intercommunale du SIVOM de Villefranche-sur-Mer et Saint-André de la Roche. La directrice de la Médiathèque Départementale de Prêt (MDP) des Alpes-Maritimes a également été rencontrée.

Le positionnement a été clarifié à chaque début d'entretien : « je suis accueillie par la BMVR de Nice pour réaliser un état des lieux de l'offre de lecture publique sur le territoire de la Métropole NCA et envisager des pistes de coopération. »

Chaque entretien a été réalisé au moyen d'une grille qui comportait trois entrées :

- actualisation des données et chiffres clés,
- organisation interne et ressources,
- positionnement intercommunal.

Lors de chaque entretien, les acteurs interrogés ont manifesté **un intérêt concernant l'étude et un désir de recevoir le rapport final**. L'enquête a été globalement très bien accueillie.

c. DIAGNOSTIC

Le diagnostic a été réalisé grâce aux **éléments qualitatifs des entretiens en repérant des axes d'intérêts récurrents** sur l'ensemble des communes. La **démarche SWOT** a ensuite été utilisée pour établir le diagnostic aussi bien interne (lecture publique) qu'externe (territoire) : analyse des Forces et Faiblesses / Opportunités et Risques.

d. BENCHMARK

L'enquête menée auprès de plusieurs intercommunalités visait à **positionner de manière comparative la lecture publique à l'échelle métropolitaine.**

La collecte d'informations s'est appuyée sur :

- des **sites internet** (portail de bibliothèques, site de métropoles, observatoire de la lecture publique),
- des **entretiens téléphoniques** d'une heure en moyenne avec les Directeurs de service ou les chargés de mission réseau, et les documents transmis par la suite (rapports d'activités 2014, organigramme, délibérations).
- des **études, rapports et articles professionnels**⁸.

Il faut souligner qu'il **n'existe pas d'étude nationale d'ampleur centrée sur les différentes dimensions de l'intercommunalité en lecture publique.** De plus, **l'hétérogénéité du paysage territorial** se renforce encore à l'échelle intercommunale, d'où il est d'autant plus difficile de faire émerger des modèles.

Les principales caractéristiques organisationnelles de ces réseaux intercommunaux de lecture publique (genèse et organisation de la coopération, freins et leviers) ont été répertoriés afin de **cerner les atouts et les faiblesses de ces différents modes de gouvernance.**

e. PROPOSITIONS D'ACTION

Afin de potentialiser les forces et limiter les faiblesses définies par le diagnostic, **plusieurs propositions d'action ont été émises.** Elles sont présentées **selon différents axes thématiques de coopération possibles** : informatique et SIGB, collections, animation, équipements, ressources humaines et administration. Ces propositions correspondent à un choix politique vers plus ou moins de coopération.

⁸ Journée d'étude de l'ADBGV sur l'intercommunalité en oct. 2013, des rapports de l'Inspection générale des Bibliothèques dans lesquels se trouvent des analyses de l'intercommunalité en lecture publique, des articles de professionnels dans les revues Bibliothèque et BBF

III. ETAT DES LIEUX

L'état des lieux a pour but d'établir une vision de l'état de la lecture publique sur le territoire. Celle-ci consiste en une **photographie de la lecture publique à l'échelle de la Métropole** : typologie et structuration des établissements, surfaces, horaires, tarifs, moyens humains et financiers, collections et inscrits, offre de services numériques.

1. TYPOLOGIE & STRUCTURATION DE LA LECTURE PUBLIQUE

- ✓ Le maillage territorial en lecture publique est relativement dense puisque :
 - **41 communes** possèdent une bibliothèque sur les 49 communes métropolitaines.
 - **54 établissements** existent au total sur le territoire, dont 14 à Nice.

Les bibliothèques présentes sur le territoire de la Métropole NCA se répartissent en 4 catégories :

- **5 bibliothèques municipales** (communes de plus de 10.000 habitants),
- **35 bibliothèques ou relais lecture municipaux faisant partie du réseau de la Médiathèque Départementale de Prêt (MDP)** (communes - de 10.000 habitants),
Dont **4 bibliothèques municipales du réseau du SIVOM de Villefranche-sur-Mer** (rattachées au réseau MDP) qui exerce la compétence lecture publique, auxquelles s'ajoute la bibliothèque de La Turbie située hors de la Métropole NCA.
- **1 structure associative à Saint-Laurent-du-Var** (La Bibliothèque pour Tous).



✓ Pour les 8 structures rencontrées, la lecture publique s'organise de la façon suivante :

- **1 Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR), dont le rayonnement est intercommunal et régional**

Elle dispose d'un riche fonds patrimonial. Elle propose une collection encyclopédique de référence et une action culturelle particulièrement développée. Son offre de service est importante (surface, horaires). Elle possède également une expertise réseau très grande puisqu'elle comprend l'ensemble des bibliothèques de la ville : la bibliothèque Louis Nucéra, la bibliothèque Raoul Mille, la bibliothèque patrimoniale Romain Gary, onze bibliothèques de quartier, un service médiabus et collectivités et un réseau de 25 bibliothèques associées.

→ Il s'agit de la **BMVR de Nice**.

- **5 structures à rayonnement territorial**

Le rayonnement territorial se justifie par le cumul de critères liés à la lecture publique (nombre d'ETP supérieur à 8, surface supérieure à 400 m², horaires d'ouverture au public au-delà de 27h). La population desservie est supérieure à 10.000 habitants. Un déploiement avancé de l'offre numérique et la mise en œuvre de compétences spécifiques (action culturelle, ancrage territorial fort) justifient également du rayonnement territorial de ces équipements.

→ Il s'agit de **Carros, La Trinité, le réseau du SIVOM Villefranche** (Cap d'Ail, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Villefranche-sur-Mer, Eze, la Turbie), **Vence et Cagnes-sur-Mer**.

- **1 bibliothèque de proximité**

Le niveau dit « de proximité » se justifie par une offre de service professionnalisée avec un rayonnement avant tout communal. La bibliothèque fait partie du réseau de la Médiathèque Départementale de Prêt.

→ Il s'agit de **Saint-André-de-la-Roche**.

- **1 relai lecture**

Une structure associative gérée par des bibliothécaires bénévoles.

→ Il s'agit de **Saint-Laurent-du-Var**⁹.

→ **Voir en annexe les cartes d'identités des différents établissements visités.**

✓ Données cumulées à l'échelle de la Métropole pour les 8 structures étudiées :

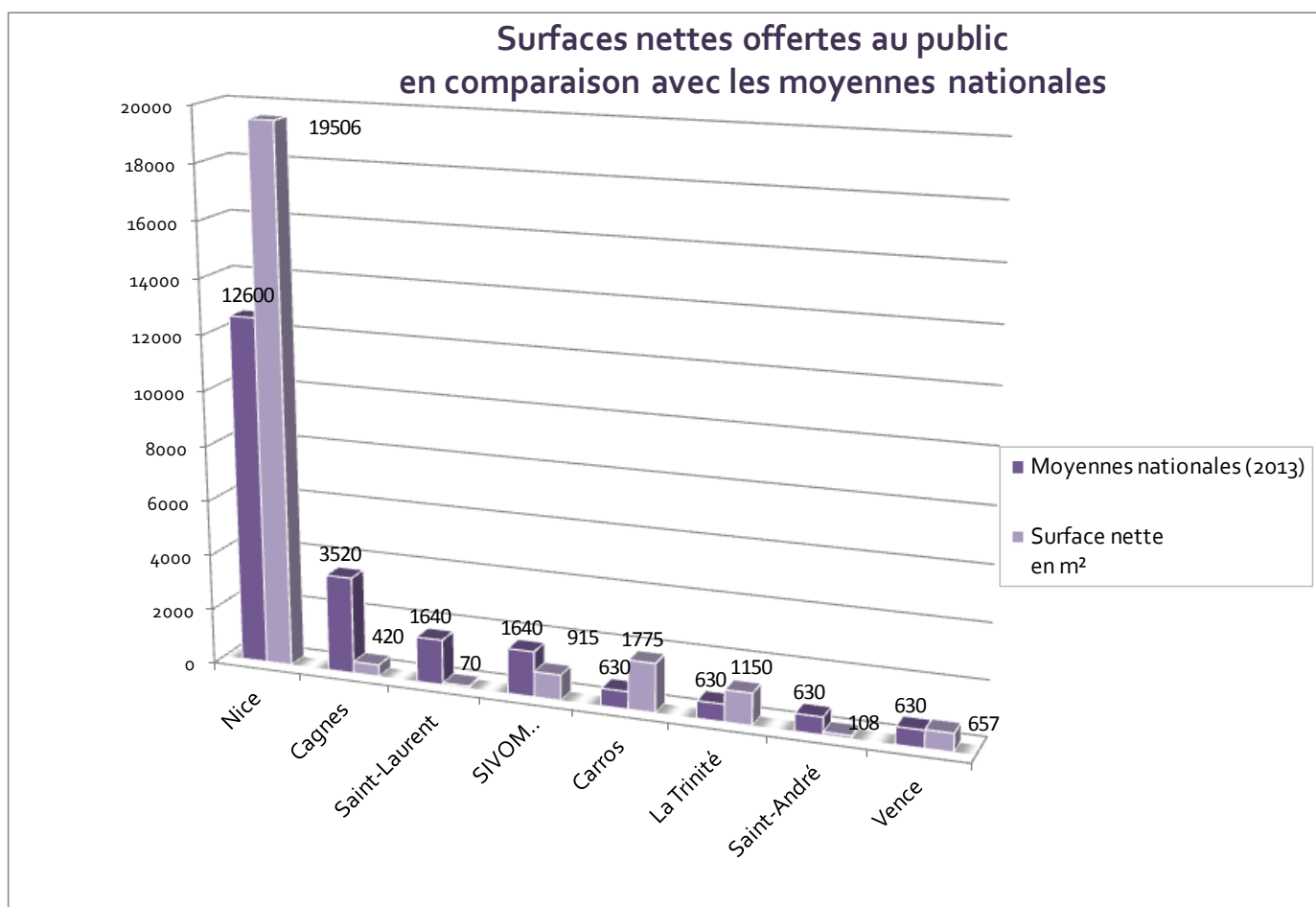
- **227 agents** (hors bénévoles)
- **9,2 M€ de budget de fonctionnement** (hors gestion de bâtiments)
- **776.451 € de budget d'acquisitions**
- **50.223 inscrits**
- **1,4M de documents**
- **1,9M de prêts**
- **24.600 m² de surface dédiée au public**
- **32 heures d'ouverture** hebdomadaire au public en moyenne

NB : Population totale des 12 communes de la Métropole comptabilisées : 493.019 habitants.

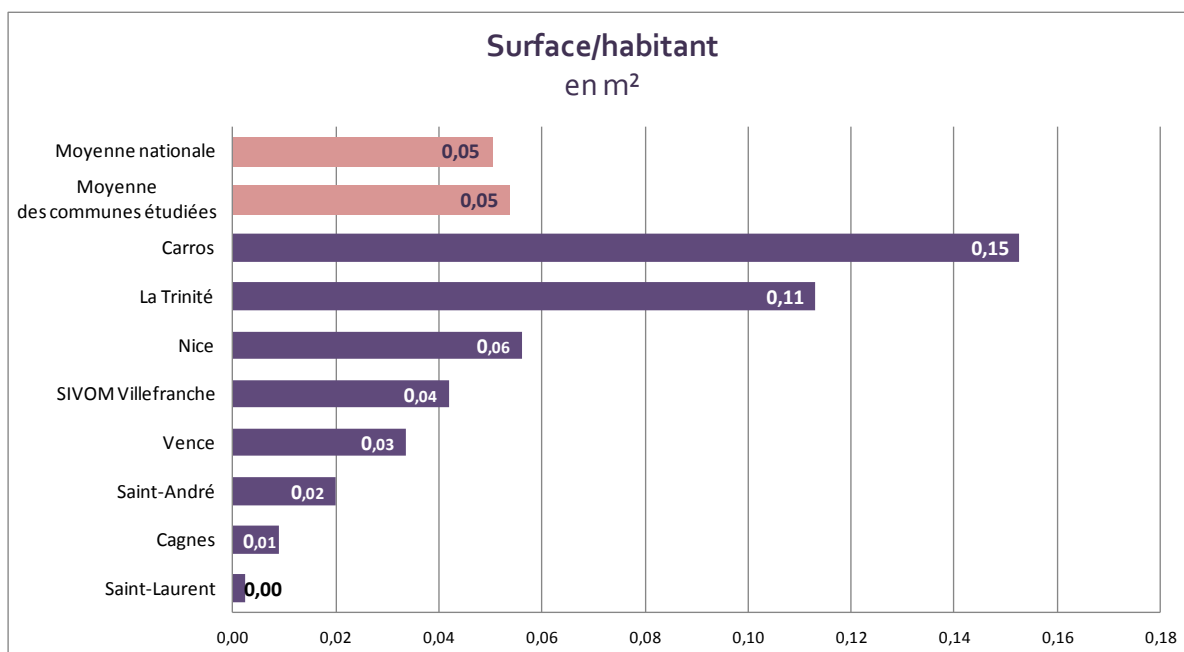
⁹ A noter : La Municipalité développe en parallèle une politique de la lecture auprès de la jeunesse dans les écoles de la ville avec 17 agents de Bibliothèques Centre de Documentation (BCD)

2. LES SURFACES

- ✓ La ville centre et les communes de Carros et La Trinité proposent des surfaces supérieures aux moyennes nationales.
- ✓ Les bibliothèques municipale de Cagnes-sur-Mer (420m²) et associative de Saint-Laurent-du-Var (70m²) sont clairement sous-dimensionnées, très en dessous des moyennes nationales.
- ✓ Vence est dans la moyenne. Néanmoins, au-delà du plafond de 20.000 habitants (Vence compte 19.500 habitants), la moyenne est de 1.640m², ce qui est nettement au-dessus de la surface actuellement proposée.
- ✓ Les surfaces proposées par le réseau SIVOM de Villefranche (915m² pour l'ensemble des établissements du réseau) sont en dessous des moyennes. Le coût du foncier dans cette partie du territoire limitrophe de la Principauté monégasque peut expliquer cette situation.

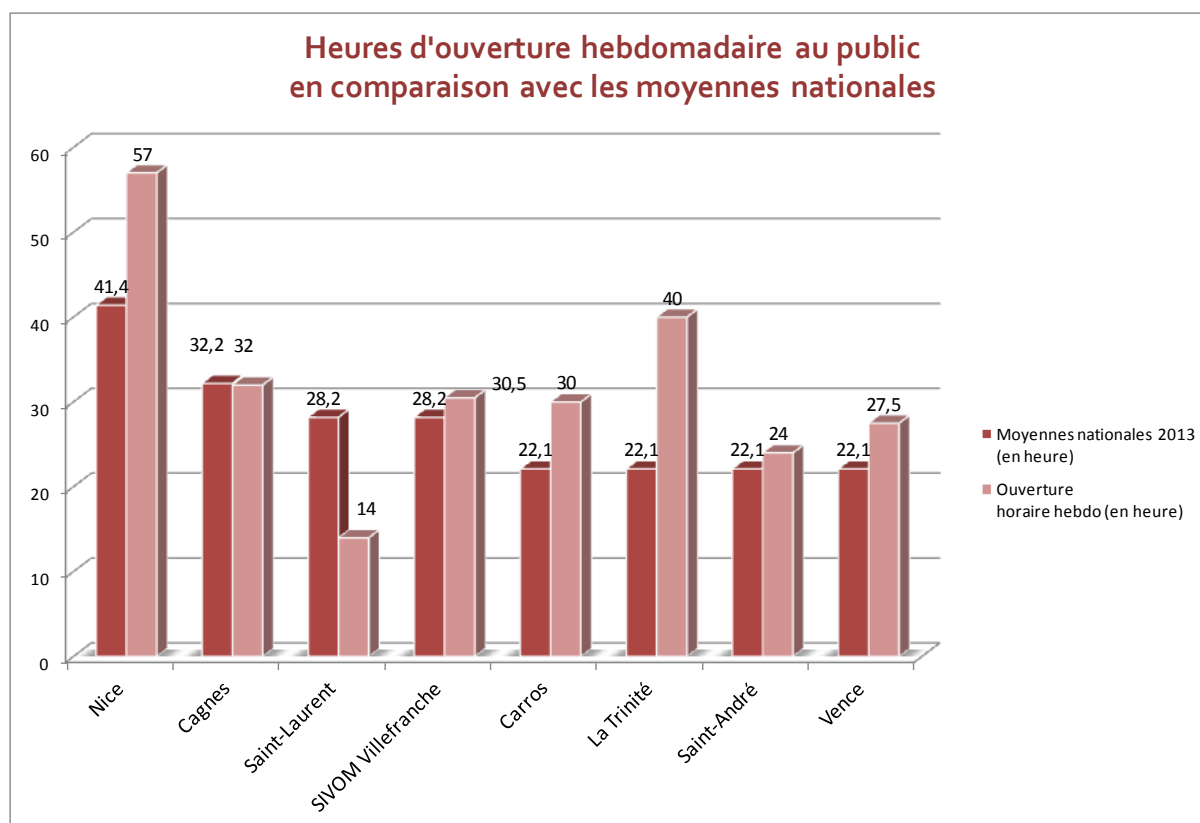


- ✓ La moyenne de la surface par habitant des 12 communes étudiées est identique à la moyenne nationale (0,05m²/hab).
- ✓ Nice, Carros et La Trinité sont situées au-dessus cette moyenne.
- ✓ Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer et Saint-André-de-la-Roche sont les moins bien dotées en m² par habitant.



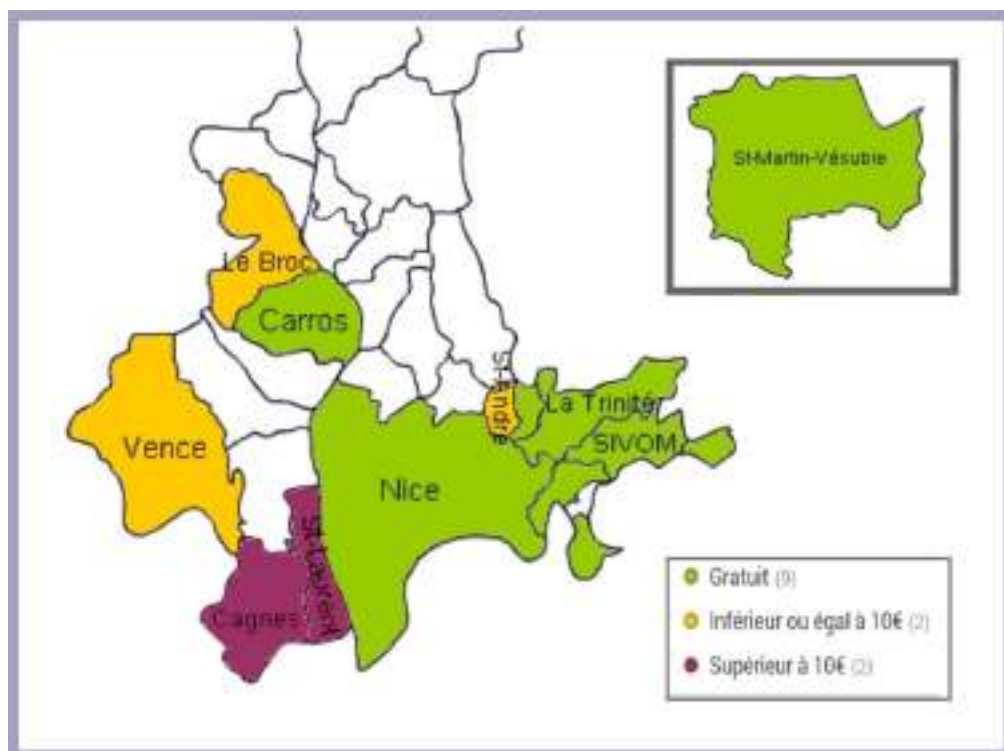
3. L'AMPLITUDE HORAIRE

- ✓ 32 heures d'ouverture hebdomadaire en moyenne.
- ✓ A l'exception de Saint-Laurent-du-Var qui offre une faible amplitude horaire, l'ensemble des collectivités se situent dans la moyenne voire au-dessus.
- ✓ Nice et La Trinité sont très nettement au-dessus de la moyenne avec, respectivement, 57 heures d'ouverture contre 41 heures au niveau national et 40 heures contre 22 heures.



4. LES TARIFS

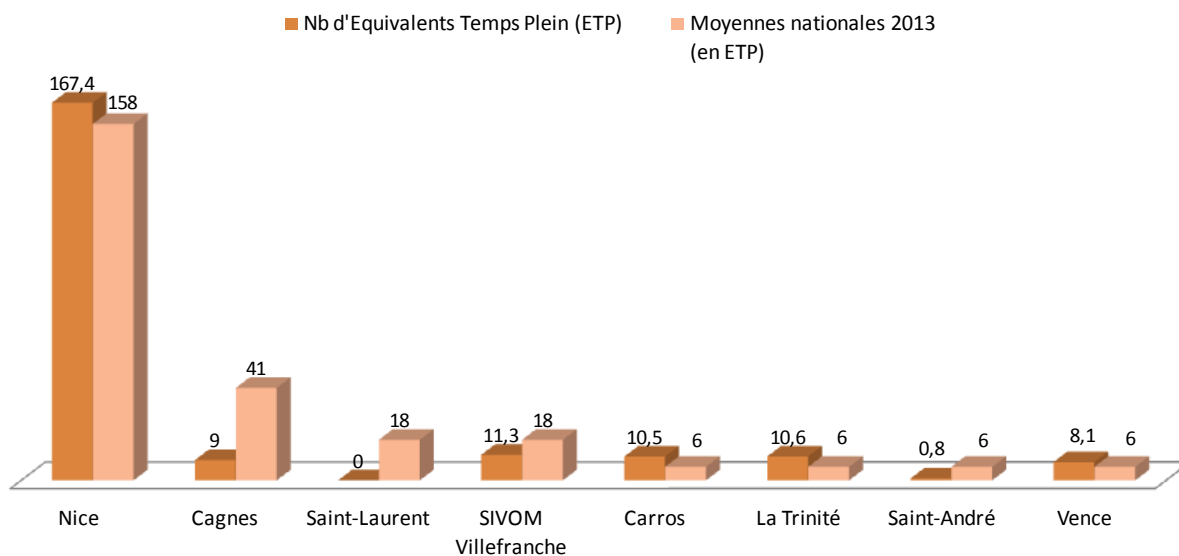
- ✓ La gratuité est largement répandue sur le territoire, la moitié des structures étudiées la pratique.
- ✓ Deux communes proposent des tarifs inférieurs ou égaux à 10€.
 - Vence : gratuité pour les moins de 18 ans et tarif résidents commune (10€/hors commune (30€)).
 - Saint-André-de-la-Roche : 4€, 6€ ou 8€/famille/an.
- ✓ Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent-du-Var présentent les tarifs les plus élevés.
 - Cagnes : gratuité pour les moins de 18 ans, un tarif famille commune (12€/hors commune (26€)) et un tarif supplémentaire pour la vidéothèque (17€/24€ le trimestre).
 - Saint-Laurent : inscription à 17€/famille/an et 1€/1,5€ à chaque prêt (prêt gratuit pour les moins de 18 ans).



5. MOYENS HUMAINS

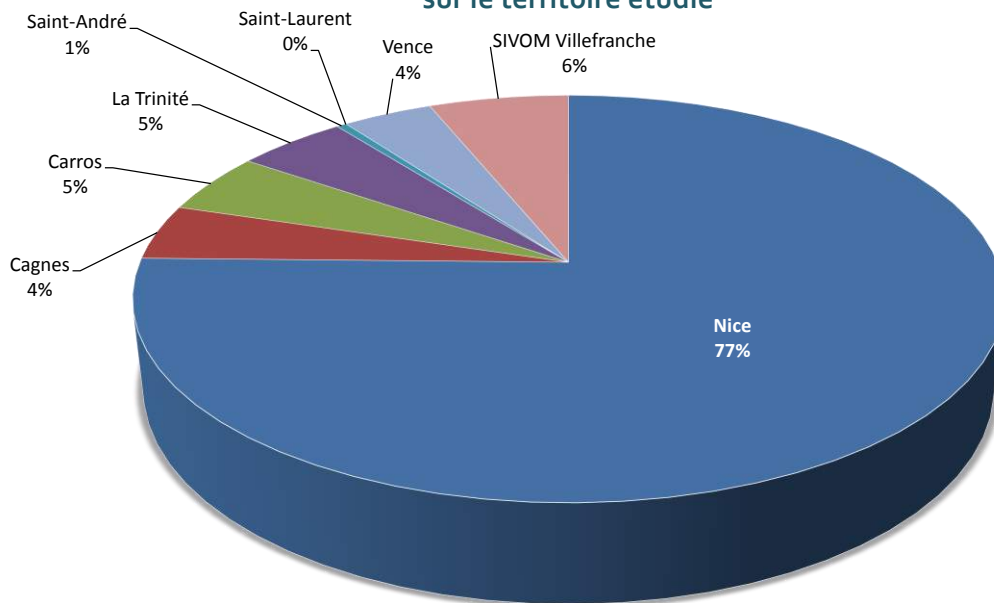
- ✓ Les villes de Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent-du-Var sont clairement sous dotées en personnels, avec un écart réalité/moyenne nationale de 32 ETP pour Cagnes et 18 ETP pour Saint-Laurent. Tout comme, dans une moindre mesure, le réseau du SIVOM de Villefranche avec 6,7 ETP de moins que la moyenne nationale.
- ✓ La ville de Saint-André-de-la-Roche se situe en dessous des moyennes avec un seul agent travaillant à 80%. Néanmoins, en-dessous du plafond de 5.000 habitants (Saint-André compte 5.384 habitants), la moyenne est de 1,2 ETP.
- ✓ Nice, Carros, La Trinité et Vence se distinguent par leur dynamisme avec un nombre d'ETP supérieur aux moyennes nationales.

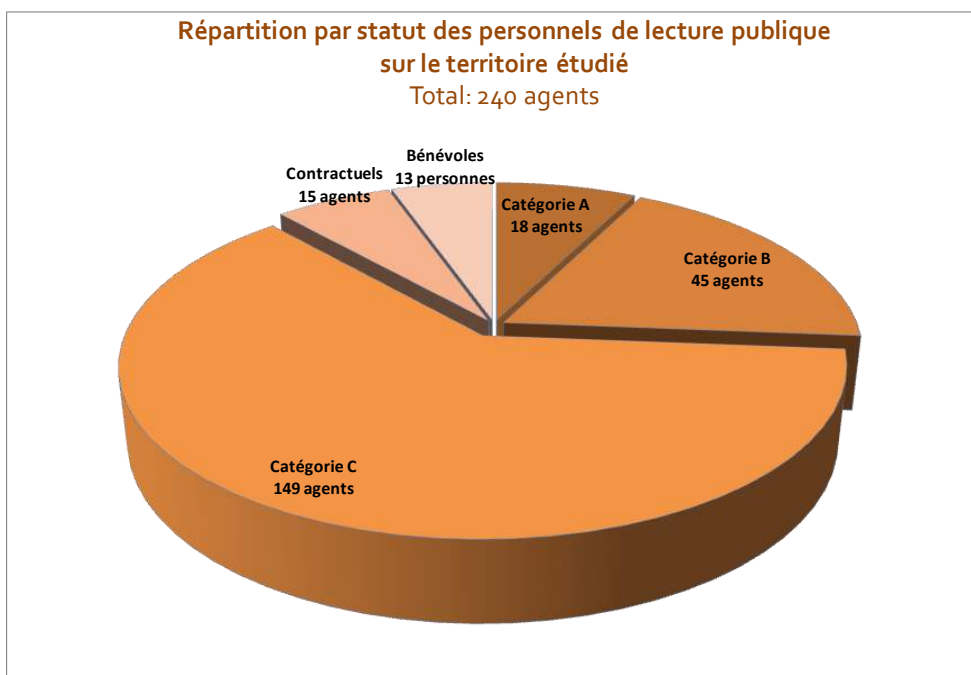
Personnels travaillant au sein des bibliothèques en comparaison avec les moyennes nationales



- ✓ Au total, on dénombre 217,7 ETP pour 227 agents (hors bénévoles).
- ✓ La ville de Nice concentre 77% des agents du territoire étudié, soit 171 agents.
- ✓ La part des agents des villes de 10.000 habitants (Carros et La Trinité) est quasiment équivalente à celle des collectivités de 20.000 habitants (Vence, SIVOM de Villefranche), 30.000 habitants (Saint-Laurent) et 50.000 habitants (Cagnes), mettant en lumière le déséquilibre existant.
- ✓ La part du SIVOM de Villefranche est de 6% avec 14 agents et 2 bénévoles.
- ✓ La ville de Saint-Laurent-du-Var compte 11 bénévoles.

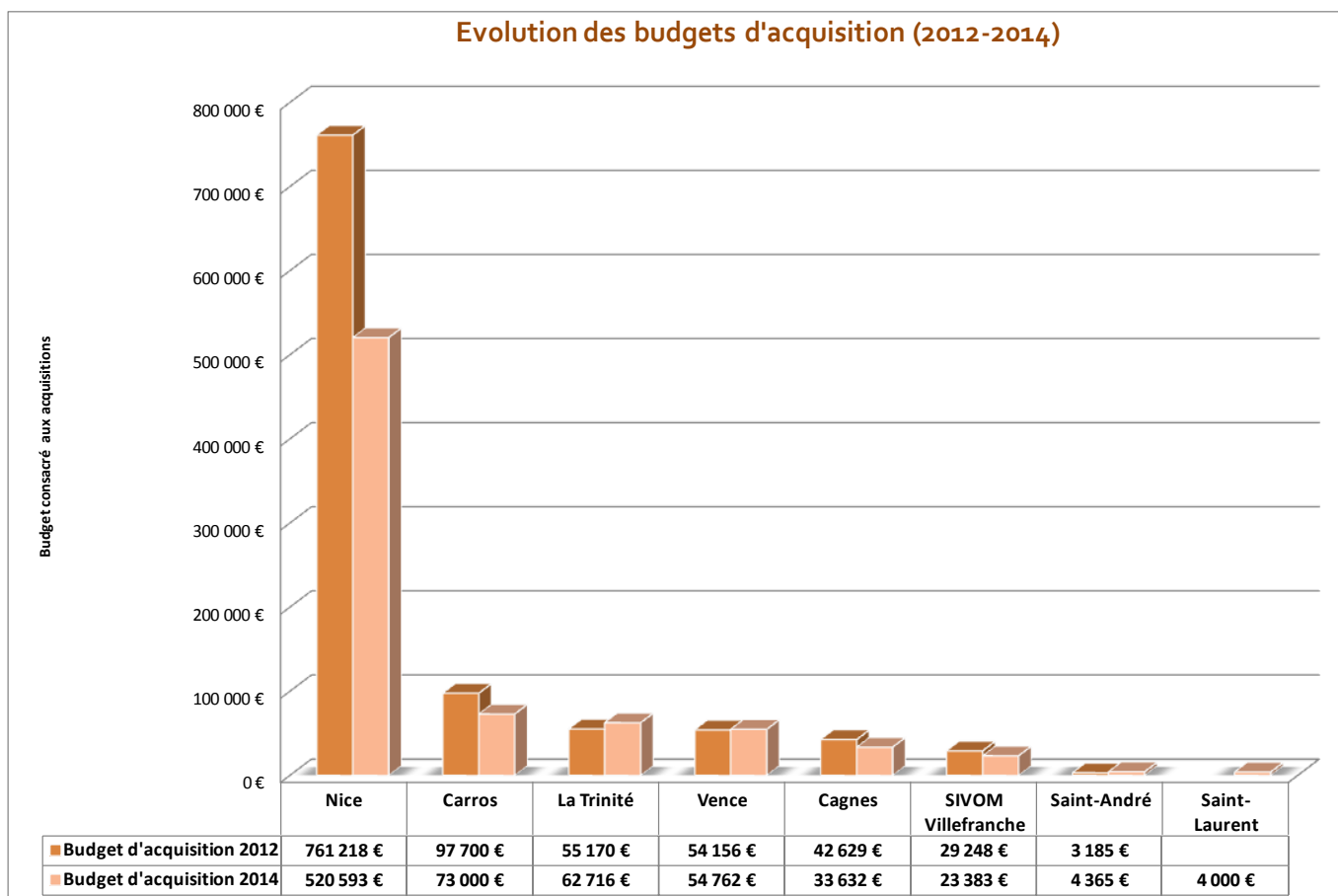
Répartition des agents de lecture publique sur le territoire étudié



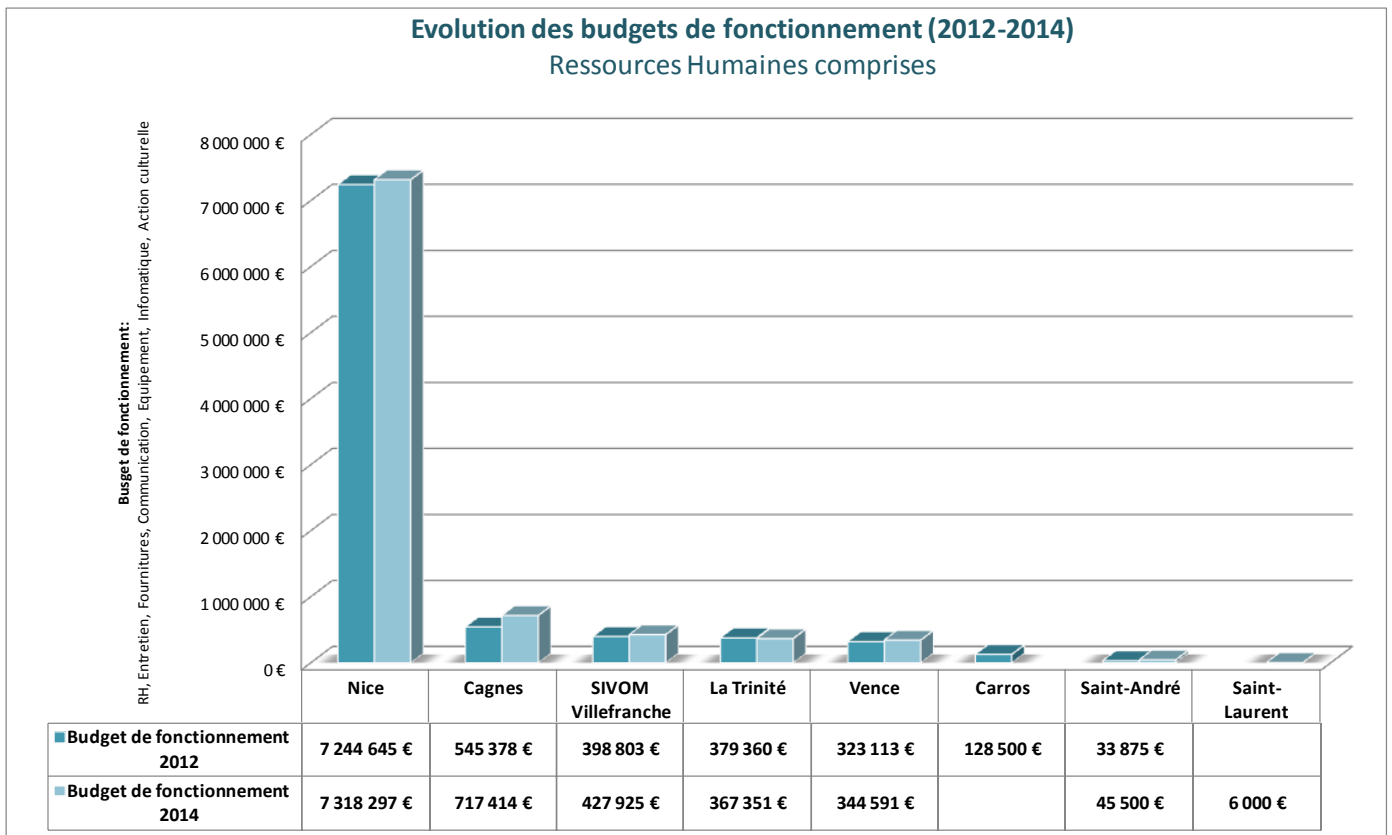


- ✓ 62% des personnels sont des agents de catégorie C. Viennent ensuite les catégories B à hauteur de 19% puis les catégories A à hauteur de 8%.
- ✓ La part des contractuels et des bénévoles est, respectivement, de 6% et de 5% sur le territoire étudié.

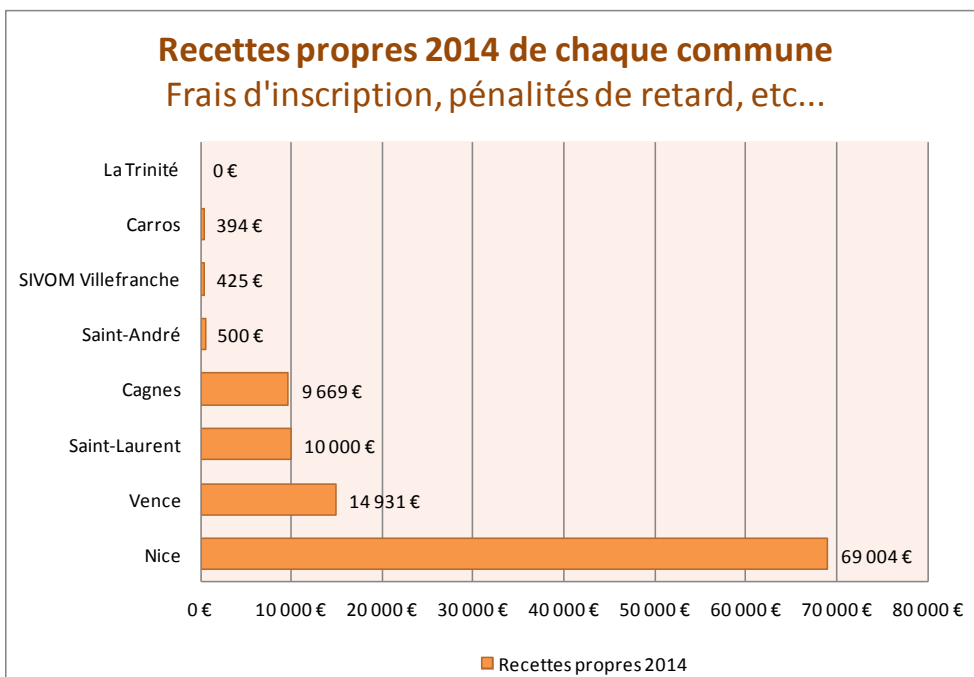
6. MOYENS FINANCIERS



- ✓ Les budgets d'acquisition ont baissé pour la grande majorité des communes entre l'exercice 2012 et l'exercice 2014.
- ✓ Cette baisse a été sensible à Nice avec un passage de 761.218M€ à 520.593€ de budget d'acquisition entre 2012 et 2014.
- ✓ Seules Vence et La Trinité ont vu leur budget d'acquisition se maintenir ou augmenter légèrement.
- ✓ Le budget total d'acquisition pour l'ensemble du territoire étudié se monte à 776.451€.
- ✓ Ce budget total d'acquisition est réparti entre les différentes collectivités à hauteur de 67% pour Nice, 9% pour Carros, 8% pour La Trinité, 7% pour Vence, 4% pour Cagnes et seulement 3% pour le SIVOM de Villefranche et 1% pour Saint-André et Saint-Laurent.
- ✓ En effet, le budget d'acquisition du SIVOM de Villefranche (+ 20.000 habitants) est presque deux fois inférieur à celui de La Trinité ou Carros (+10.000 habitants).

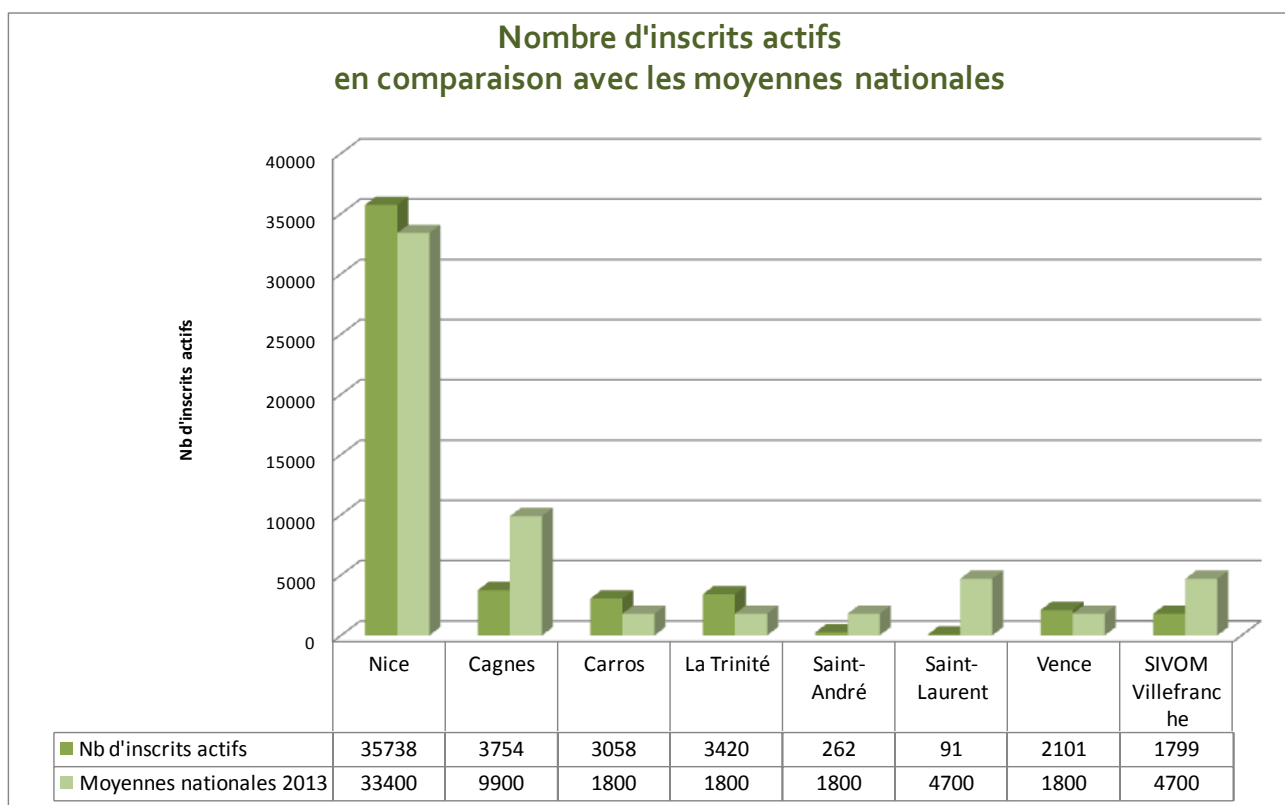


- ✓ Les budgets de fonctionnement semblent se maintenir entre 2012 et 2014 mais l'inclusion des ressources humaines fausse le résultat du fait du phénomène de glissement vieillissement technicité (GVT). L'ensemble des établissements a en fait connu une baisse de ses ressources réellement vouées à l'exercice du métier.
- ✓ Pour Carros, le budget 2012 est à lire ressources humaines exclues. Par ailleurs, les données n'ont pas été transmises pour l'exercice 2014.
- ✓ Le budget total de fonctionnement pour l'ensemble du territoire étudié se monte à 9,2M€ (hors Carros).
- ✓ Ce budget total de fonctionnement (hors Carros) est réparti entre les différentes collectivités à hauteur de 79% pour Nice, 8% pour Cagnes et 4% pour La Trinité, Vence et le SIVOM de Villefranche.
- ✓ La hausse du budget de fonctionnement de la ville de Cagnes s'explique par la réalisation de travaux de rénovation du bâtiment et l'achat de nouveau mobilier.

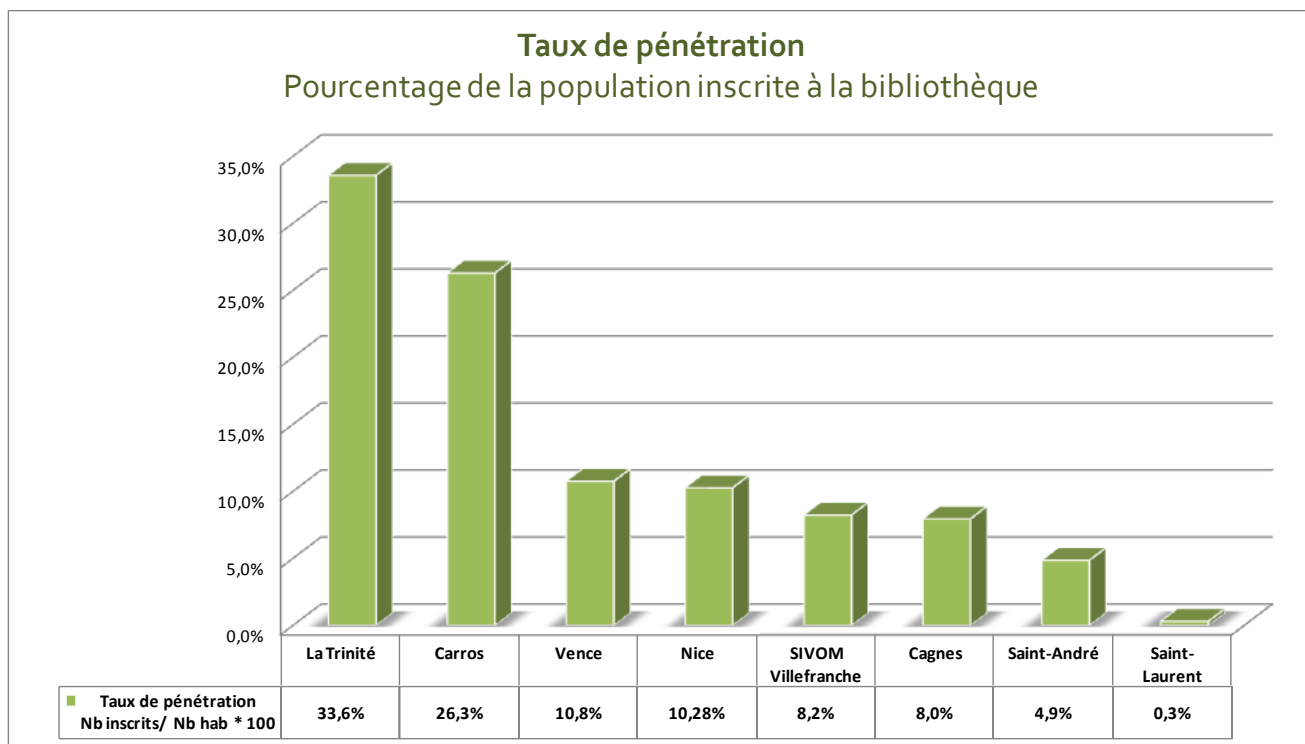


- ✓ Le montant total des recettes propres des établissements étudiés se monte à 104.923€ (gratuité).
- ✓ 65% de ces recettes sont réalisées par la Ville de Nice (pénalités de retard des documents).

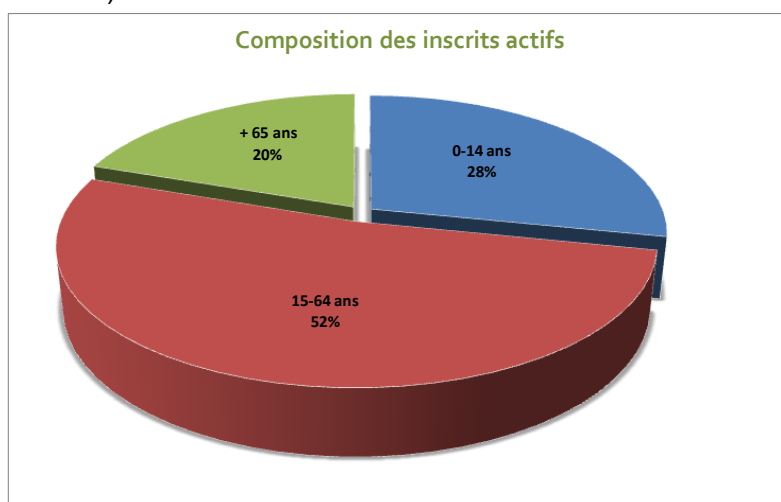
7. LE PUBLIC



- ✓ Nice, Carros, La Trinité et Vence ont un nombre d'inscrits actifs au-dessus des moyennes nationales.
- ✓ En revanche, Cagnes-sur-Mer, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Laurent-du-Var et le SIVOM de Villefranche ont un nombre d'inscrits actifs très en dessous des moyennes. Cela s'expliquant notamment par le sous-dimensionnement de ces équipements par rapport à la taille des communes.



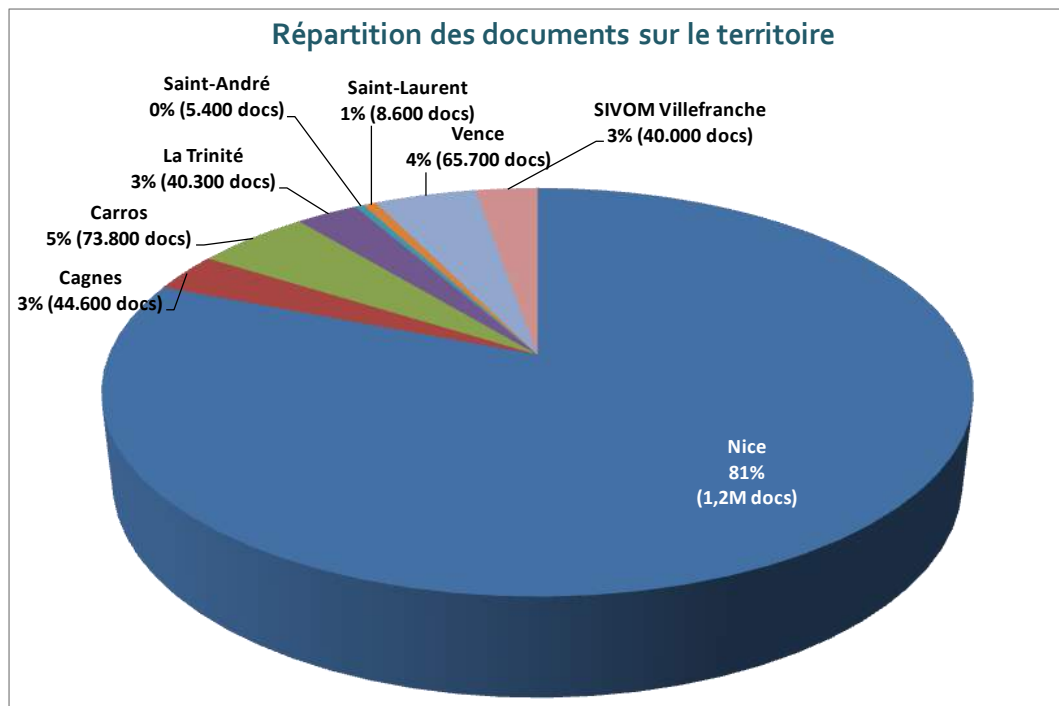
- ✓ Au total, on compte 50.223 inscrits actifs sur le territoire étudié, dont 71% à Nice.
- ✓ Quatre communes ont un taux de pénétration (pourcentage de la population de la commune inscrite à la bibliothèque) supérieur à 10% : La Trinité, Carros, Vence et Nice.
- ✓ Ces données ne prennent pas en compte la fréquentation, qui est devenue une activité très forte des bibliothèques (étudiants, séjourneurs).
- ✓ Carros et La Trinité se démarquent avec un taux d'inscrits supérieur à 25% pour l'une et 30% pour l'autre. Ceci est le résultat d'un travail de proximité très fort (politique culturelle d'ancrage territorial).



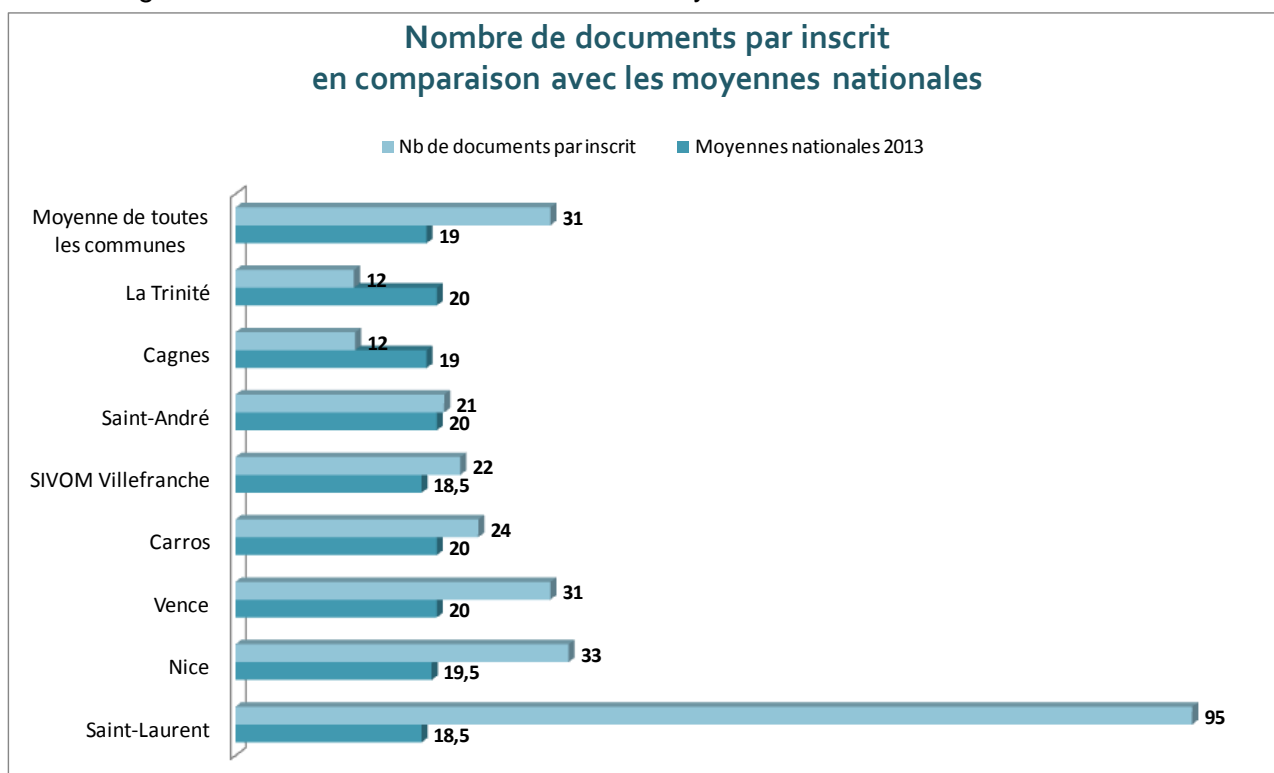
- ✓ Les inscrits actifs du territoire étudié sont composés pour moitié de personnes entre 15 et 64 ans, la part du public jeunesse est de 28% et de 20% pour les séniors.

8. LES COLLECTIONS & LES PRÊTS

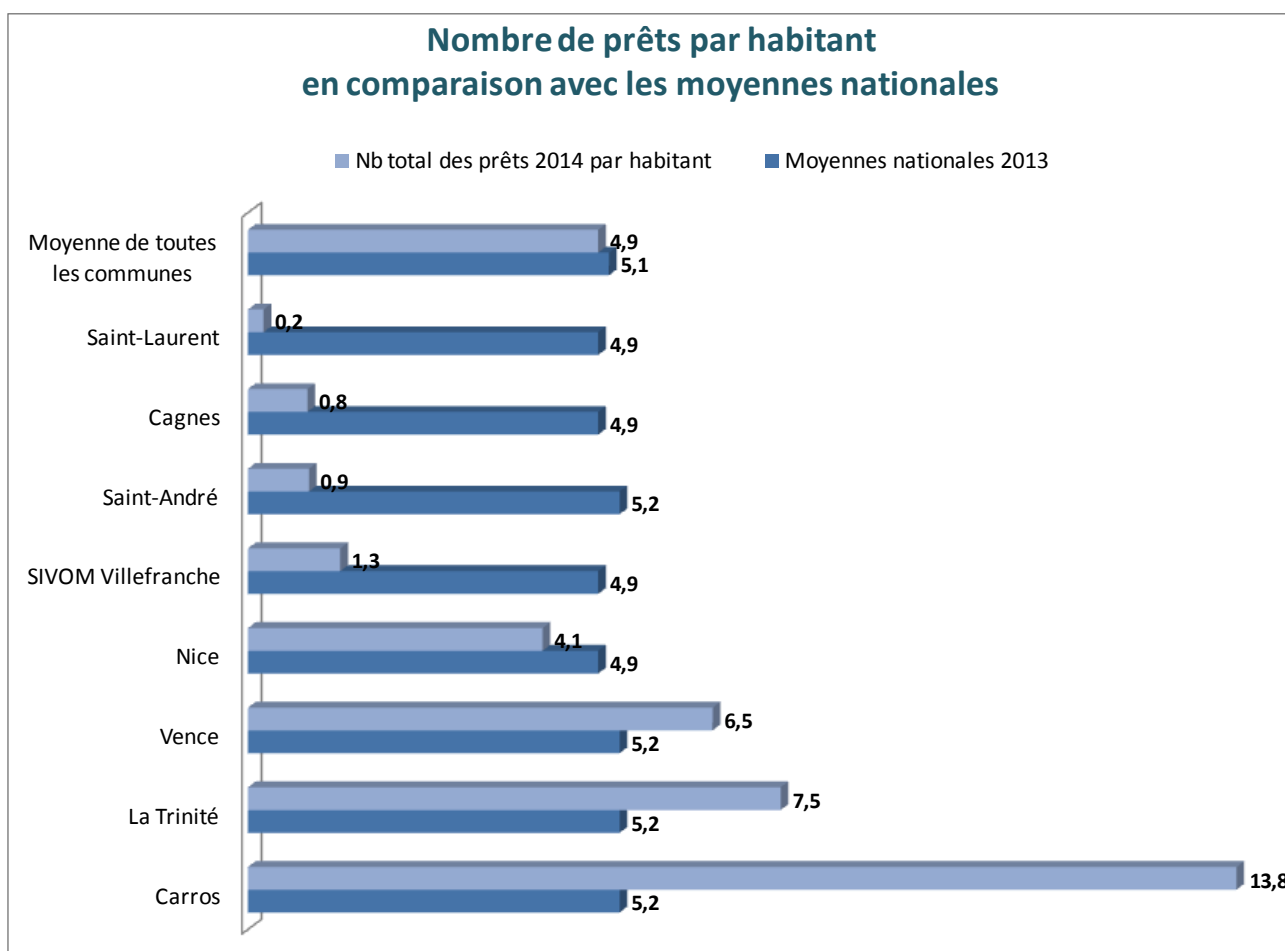
- ✓ 1,4 million de documents sont disponibles sur le territoire étudié.
- ✓ 81% de ces documents sont détenus par la ville centre, soit 1,2 million de documents.
- ✓ 6 collectivités offrent plus de 40.000 documents : Nice, Cagnes, Carros, La Trinité, Vence et le SIVOM de Villefranche.



- ✓ Pour la plupart des établissements, le nombre de documents par inscrit est supérieur, voire très supérieur, aux moyennes nationales. C'est le cas à Saint-André, au SIVOM de Villefranche, à Carros, Vence, Nice et Saint-Laurent.
- ✓ Cagnes et La Trinité sont en-dessous des moyennes nationales.



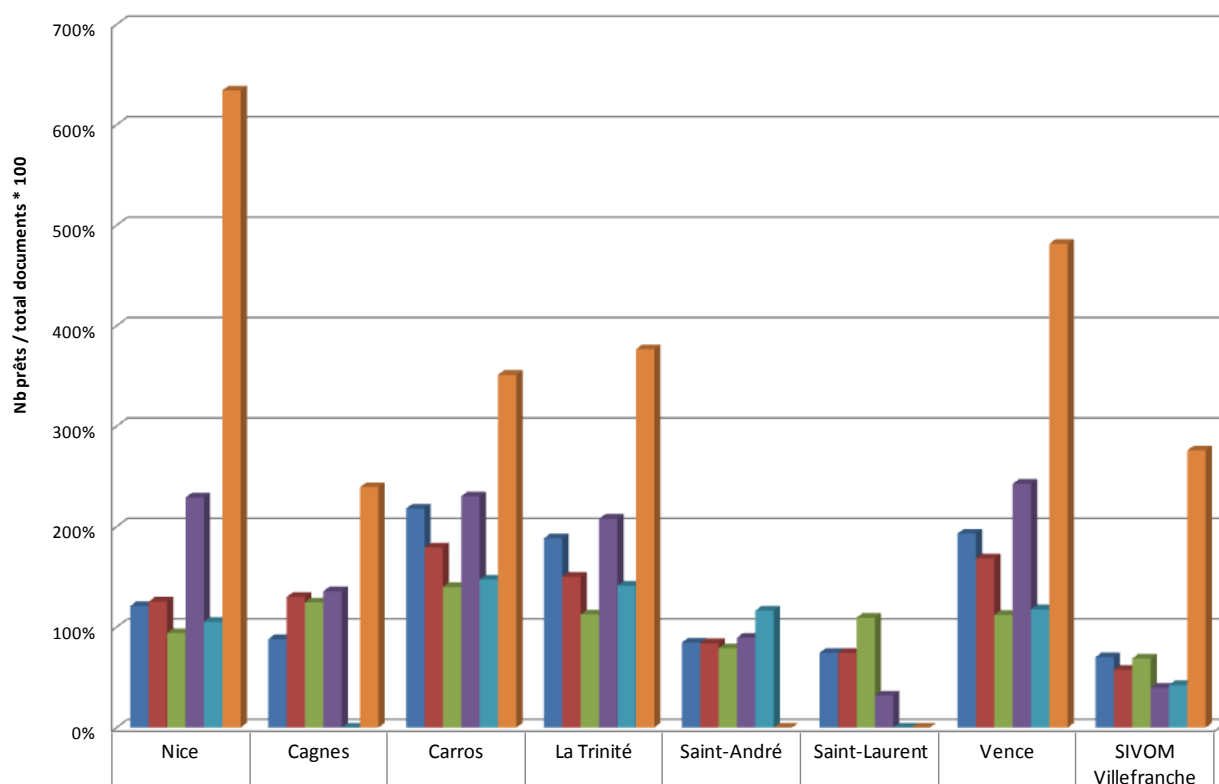
- ✓ Au total, 1,9 million de prêts sont réalisés chaque année sur le territoire étudié.
- ✓ 76% de ces prêts sont totalisés sur Nice, 9% sur Carros, 7% sur Vence, 4% sur La Trinité et 2% sur Cagnes et le SIVOM de Villefranche.
- ✓ Le nombre de prêt par habitant est supérieur, voire très supérieur, aux moyennes nationales pour Carros, La Trinité et Vence.
- ✓ Nice est un peu en dessous de la moyenne tandis que trois collectivités sont très en-deçà des moyennes. Il s'agit de Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer, Saint-André-de-la-Roche et le SIVOM de Villefranche avec seulement un prêt ou moins par habitant.



- ✓ Pour l'ensemble des collectivités qui en proposent, ce sont les DVD qui ont un taux de rotation le plus élevé. Allant jusqu'à 634% pour Nice. Ce taux signifie que chaque DVD a été emprunté en moyenne 6,3 fois en 2014.
- ✓ Après les DVD, ce sont les documents jeunesse qui connaissent le plus fort taux de rotation, allant jusqu'à 243% à Vence.
- ✓ Carros, La Trinité et Vence se distinguent avec un taux de rotation total supérieur à 180%.
- ✓ 3 collectivités ont un taux de rotation des livres inférieur à 125%. Il s'agit de Saint-Laurent-du-Var, de Saint-André-de-la-Roche et du SIVOM de Villefranche.

Taux de rotation des documents par commune et types de document

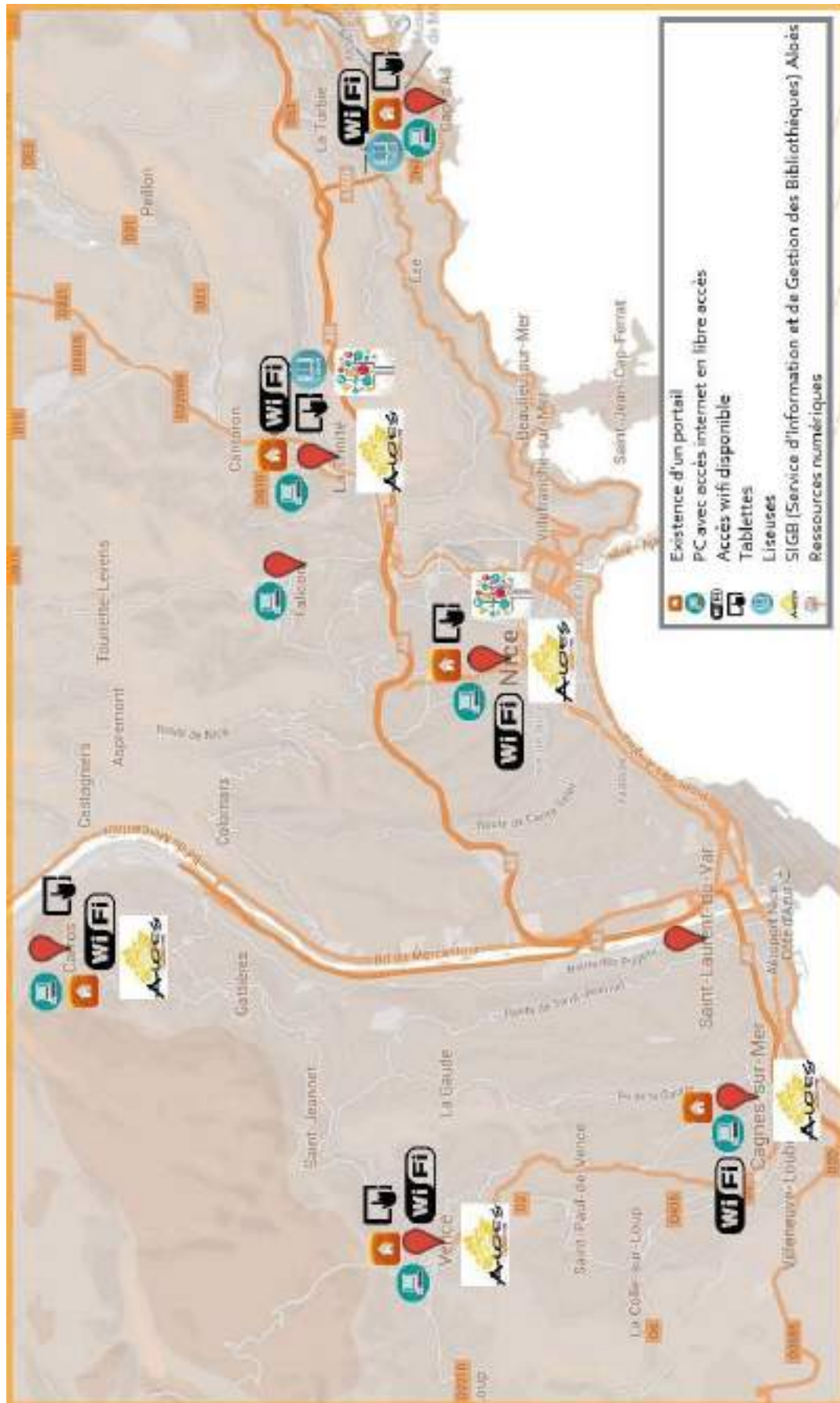
Pourcentage de sortie de chaque document



■ Total 2014	121%	88%	218%	188%	85%	74%	193%	70%
■ Livres 2014	125%	130%	179%	150%	84%	74%	168%	58%
■ Adultes 2014	94%	125%	140%	113%	79%	109%	112%	69%
■ Jeunesse 2014	229%	136%	230%	208%	89%	32%	243%	40%
■ CD 2014	105%	0%	147%	141%	116%	0%	118%	42%
■ DVD 2014	634%	239%	351%	377%	0%	0%	482%	276%

9. L'OFFRE EN SERVICES NUMÉRIQUES

- ✓ On note un équipement globalement satisfaisant en tablettes et accès wifi. Toutes les communes sauf Saint-Laurent-du-Var proposent des PC avec accès à Internet.
- ✓ Seules deux communes proposent des ressources numériques (type presse en ligne) : Nice et La Trinité.
- ✓ Seules deux collectivités proposent des liseuses numériques. Il s'agit de La Trinité et du SIVOM de Villefranche.
- ✓ A l'exception de Saint-Laurent et Saint-André, toutes les bibliothèques possèdent un portail internet propre.
- ✓ La quasi-totalité des communes possèdent Aloès comme système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB), sauf Saint-André et le SIVOM de Villefranche rattachés au réseau Karvi de la MDP.



IV. DIAGNOSTIC

Suite à l'état des lieux, un diagnostic a été établi, assorti de pistes de réflexion. Il s'agit d'un **diagnostic global**, à la fois interne (forces et faiblesses de la lecture publique sur le territoire) et externe (opportunités et menaces présentes dans l'environnement). Un **diagnostic territorial** a également été posé afin de mieux comprendre les spécificités en présence. Enfin, les **intérêts de chacun à coopérer** (intérêts communs, ceux de la ville centre, des villes moyennes et des petites communes) ainsi que les **principales craintes et feux verts au passage en réseau** ont été recensés.

1. FORCES & OPPORTUNITES

a. **FORCES** (Internes)

Un bon niveau général d'équipements

Le niveau général d'équipement et le maillage territorial sont satisfaisants. La BMVR de Nice est solide et repérée par l'ensemble des acteurs comme le pilote potentiel d'une future coopération. Les villes de Carros et La Trinité sont par ailleurs très bien dotées et particulièrement innovantes.

Des résultats en termes de service public

La majorité des établissements sont très accessibles avec notamment la gratuité, des horaires d'ouverture étendus et un bon taux global de pénétration (12,8% de la population inscrite à la bibliothèque en moyenne). 1,4 million de documents sont disponibles sur l'ensemble du territoire étudié, dont 6 villes qui proposent plus de 40.000 documents. Au total, presque 2 millions de prêts réalisés chaque année sur le territoire étudié.

Des atouts et compétences spécifiques

Un panel varié de compétences est à disposition grâce à la diversité des établissements et des équipes. Les villes de taille moyenne et la ville centre sont complémentaires, aussi bien sur les compétences que sur les fonds. Nice se caractérise par sa diversité de collections et son travail patrimonial. Les villes de taille moyenne se concentrent avant tout sur un travail de proximité et de développement des publics.

Le numérique

L'équipement numérique est globalement satisfaisant sur l'ensemble du territoire, notamment pour l'accès Wifi et l'équipement en PC et tablettes. Chaque bibliothèque possède un portail internet propre. Le SIGB Aloés est également quasiment généralisé.

Le soutien des professionnels

Lors des entretiens, les professionnels se sont révélés en grande partie favorables à plus de coopération et d'échanges au niveau métropolitain. Les communes les moins bien dotées voient dans une possible mise en réseau la condition essentielle de développement de leurs actions et de leur rayonnement.

b. **OPPORTUNITES** (Externes)

Une volonté commune de réduction des coûts

La volonté forte de réduire les coûts est partagée par l'ensemble des communes. En effet, le contexte budgétaire actuel représente une situation favorable à la mutualisation.

Nombreux feux au vert pour une mise en réseau

La gratuité largement répandue, un SIGB identique pour la majorité des communes rencontrées (Aloés), des professionnels favorables, une expertise réseau déjà présente sur le territoire, sont autant d'opportunités à saisir pour mettre en œuvre un fonctionnement en réseau.

Une logique de réseau déjà à l'œuvre

La logique de fonctionnement en réseau a déjà été intégrée/anticipée par de nombreux usagers (cumul de cartes, emprunt ici rendu ailleurs) qui vivent quotidiennement à l'échelle du territoire métropolitain (ex : résider dans une commune, travailler dans une autre, études des enfants dans une troisième commune).

La gouvernance intercommunale

La réforme territoriale actuellement à l'œuvre avec une montée en charge des intercommunalités, et notamment des métropoles, représente une opportunité de concevoir et mettre en œuvre une coopération en termes de lecture publique à l'échelle métropolitaine.

2. FAIBLESSES & MENACES

a. FAIBLESSES (Internes)

Un contexte de tension budgétaire

Des tensions importantes de budget et de charges de personnel existent dans l'ensemble des communes et cette tendance s'accroît pour l'exercice 2016.

Deux villes fortement sous-équipées

Cagnes-sur-Mer (50.000 hab) et surtout Saint-Laurent-du-Var (30.000 hab) ne disposent pas d'équipement à la hauteur de leur commune, en termes d'ETP, de surface et de moyens dédiés. La ville de Saint-Laurent-du-Var ne dispose pas de bibliothèque municipale mais seulement d'une structure associative.

Deux collectivités légèrement sous-dimensionnées

Les établissements de Vence et du SIVOM de Villefranche sont légèrement sous-dimensionnés par rapport au nombre d'habitants des deux collectivités (+ 20.000 hab). Ils se situent globalement dans la moyenne voire légèrement en-dessous mais gagneraient à être agrandis et/ou rénovés.

Certaines faiblesses « métier »

La quasi-totalité des communes ne dispose d'aucun projet d'établissement pour guider ses actions. On assiste aussi à une baisse globale en compétences avec un nombre décroissant d'agents de catégories A et B, de moins en moins de personnels formés spécifiquement en lecture publique (reclassement d'autres filières) et des équipes souvent vieillissantes.

Un manque de coopérations institutionnalisées

A l'exception du prix littéraire Paul Langevin et des journées d'études de l'ABF PACA, les occasions de rencontres et de coopération sont quasi inexistantes entre professionnels de la lecture publique du territoire, pourtant demandeurs.

b. RISQUES ET MENACES (Externes)

Un territoire particulièrement contraint

La géographie toute particulière du territoire, cumulant littoral, moyenne montagne et haute montagne, le rend difficile à desservir et nécessite une organisation pratique et logistique adéquate.

Réticences politiques

La politique culturelle constitue un domaine sensible et particulièrement investi politiquement. Une coopération pourrait être freinée par une volonté politique de garder la main sur la politique culturelle.

Le rôle de la Médiathèque Départementale de Prêt (MDP) des Alpes-Maritimes

Les ressources de fonctionnement limitées de la MDP ne favorisent pas un développement accru de son action auprès des petites et moyennes bibliothèques du territoire de la Métropole (35 bibliothèques concernées sur les 54 bibliothèques de la Métropole). Son rôle reste à définir dans l'optique d'une mise en réseau, notamment concernant la desserte du Haut-Pays et le soutien aux structures en gestion bénévole.

Diversité des établissements et des équipes

Les écarts de niveaux de service et de besoins professionnels entre les établissements peuvent être un frein à la coopération. Néanmoins, la prédominance de la ville de Nice sur les autres collectivités étudiées (71% des inscrits, 81% des documents, 76% des prêts, 79% du budget de fonctionnement) facilite la mise à niveau.

Craintes des professionnels

D'une manière générale, les professionnels, déjà en manque de moyens humains et financiers, ont peur de la complexité supposée d'un travail de coopération mené en transversalité. Les craintes du « manque de temps » et du « manque d'indépendance » ayant été évoquées à de nombreuses reprises.

3. INTÉRÊTS À COOPÉRER

LES LEVIERS POUR CONVAINCRE DE L'UTILITE DE LA MISE EN RESEAU

Les différentes réformes territoriales marquent une **tendance majeure vers l'intercommunalité généralisée et rationalisée. Anticiper ces évolutions permettrait** aux communes de la Métropole Nice Côte d'Azur **de se placer à l'échelle de demain**. En effet, une coopération présenterait plusieurs intérêts majeurs pour chacun des acteurs en présence, selon les niveaux de commune.

a. INTERETS COMMUNS A COOPERER

Réduction des coûts

La coordination des actions permettrait une rationalisation des coûts à travers des économies d'échelle et la mise en commun de certaines dépenses. Des coopérations sont possibles pour l'animation (rencontres d'auteurs, spectacles jeunesse...), l'informatique (achats groupés de liseuses/tablettes, SIGB commun...), les événements culturels, le personnel ou encore les collections (mêmes fournisseurs de documents : librairies Jean Jaurès, Masséna, BD Fugue), l'enjeu étant de préserver l'offre en temps de restriction budgétaire.

Construire une culture métropolitaine commune

Le développement d'offres et de services communs, d'une politique documentaire commune, d'une action culturelle coordonnées et enrichie (un événement métropolitain phare) permettrait de créer une « identité » partagée des médiathèques, qui sont des éléments structurants de la politique et de l'identité culturelles sur un territoire.

Développement numérique

Il est possible de mener une politique commune de numérisation des collections patrimoniales, de réaliser des achats groupés pour le matériel informatique, le SIGB, un portail commun, l'achat de livres numériques ou encore des services dématérialisés communs à distance.

Accès à plus de 1,4 million de documents

Grace à la mise en commun du catalogue de la totalité des établissements de la Métropole.

Maillage renforcé et mise à niveau du territoire

La coopération permettrait de mettre à niveau des équipements dans les territoires sous-équipés (rénovation, construction) et de repenser le rayonnement et la complémentarité des établissements sur la Métropole.

Hausse de l'offre de services et du niveau de compétences

La rationalisation des coûts et de l'offre permettrait un développement de l'offre de services. Même chose pour les ressources humaines avec une meilleure lisibilité et répartition sur le territoire, un partage des savoirs et des perspectives d'évolution de compétences.

Perspectives de carrière et valorisation des agents

La coopération ouvrirait des perspectives de mobilité et favoriserait la professionnalisation des agents.

b. INTERETS DE LA VILLE CENTRE

Intérêts financiers

La BMVR de Nice assume des charges de centralité importantes (personnels, locaux, véhicules). La coopération permettrait un allègement financier via la mutualisation de ces charges.

Un service public amélioré et grandement renforcé

Une coopération permettrait d'améliorer et de renforcer de façon conséquente le service public proposé grâce, par exemple, à l'instauration d'un catalogue commun (tous les documents de la Métropole visibles au même endroit), d'une carte commune (accès à toutes les médiathèques métropolitaines) ou encore d'une navette des documents (emprunter et rendre dans sa commune les documents appartenant à une autre commune).

Définir une politique documentaire à l'échelle métropolitaine

Il serait possible de repenser et adapter les niveaux de collections en fonction des niveaux d'établissements. La coopération permettrait de sortir d'une forme d'encyclopédisme pour développer des fonds et compétences spécifiques, en gardant une complémentarité sur le territoire. On pourrait ainsi développer des collections, des compétences et des actions spécifiques pour créer ou renforcer une identité documentaire liée au territoire.

Leadership

Nice se doit de prendre un rôle moteur et déclencheur pour construire une synergie entre les différentes communes et établissements. D'autant plus qu'en tant que BMVR, elle est déjà identifiée comme le pilote naturel de la coopération.

c. INTERETS DES COMMUNES DE TAILLE MOYENNE

Visibilité des médiathèques

Un réseau intercommunal accorderait un rayonnement et une visibilité plus importante des médiathèques, sur le territoire de la Métropole mais aussi au niveau national (d'un point de vue professionnel). Ceci apporterait notamment une réponse aux communes de l'ouest de la Métropole qui font face à la concurrence du réseau de lecture publique de la CASA (Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis), telles que Cagnes-sur-Mer ou Vence.

Co-pilotage de la lecture publique sur le territoire

Les dynamiques professionnelles des communes de taille moyenne constituent une forte valeur ajoutée. Ces compétences devraient être valorisées grâce à un rôle de co-pilotes d'une coopération en étoile.

Effet d'entraînement des médiathèques les plus développées

Les villes de taille moyenne pourraient profiter des ressources et savoir-faire des bibliothèques conséquentes pour développer de nouveaux services.

d. INTERETS DES PETITES COMMUNES

Hausse des moyens humains et financiers

Grâce à la coopération, les petites communes pourraient profiter des moyens humains et financiers plus importants des communes de taille moyennes ainsi que de la ville centre.

Partage des coûts informatiques

Les prestations informatiques sont des charges importantes pour des structures de petite taille. Les groupements d'achats permettraient d'accéder au même niveau de service que les grosses bibliothèques à un coût plus raisonnable.

Accès étendu aux collections

La coopération permettrait de profiter de collections plus larges et diversifiées.

Expertise professionnelle

Les petites communes pourraient profiter des savoirs et savoir-faire des autres communes à travers une organisation et des actions structurées (formations, outils de partage d'expérience, benchmark...).

4. RÔLE DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRÊT (MDP)

La Médiathèque départementale des Alpes-Maritimes est un service du Conseil départemental. Elle a pour mission d'accompagner les communes de moins de 10.000 habitants dans le développement et le fonctionnement de leur bibliothèque.

Chargée de soutenir la lecture publique, **elle anime un réseau de 108 bibliothèques communales ou intercommunales sur l'ensemble du département, dont 35 bibliothèques sont situées sur le territoire de la Métropole NCA.**

Elle compte une équipe de **33 agents** répartis sur **4 sites, 2 véhicules légers, une fourgonnette, 2 bibliobus, 1 musibus, 1 vidéobus** pour effectuer jusqu'à **500 déplacements par an** (navettes réservation, tournées, rencontres, conseils pour projets aux bibliothèques). Elle possède également **un fonds de 233.000 documents**, dont 199.135 livres, 22.626 CD, et 8.834 DVD.

La Médiathèque Départementale comprend 4 sites :

- **le site central situé à Nice** qui dessert 94 bibliothèques.
- **la Médiathèque annexe de Saint-Martin-Vésubie** qui dessert un réseau de 4 bibliothèques : Roquebillière, La Bollène-Vésubie, Belvédère, Lantosque.
- **la Médiathèque annexe de Tende** qui dessert un réseau de 3 bibliothèques : Breil-sur-Roya, Saorge, Fontan.
- **la Médiathèque annexe de Valberg** qui dessert un réseau de 7 bibliothèques : Sauze, Guillaumes, Roure, Péone, Beuil, Saint-Martin-d'Entraunes et Roubion.

Chaque bibliothèque du réseau départemental est donc « rattachée » à un site ou à un autre.

En tant que centre de ressources, la Médiathèque départementale propose :

- **des collections pour compléter les fonds des bibliothèques municipales** et répondre aux demandes des usagers.
- **un programme de formations pour les bénévoles et salariés** des bibliothèques du réseau départemental de lecture publique.

- **un soutien à l'animation des bibliothèques** : prêt d'expositions, de livres d'artistes, de malles thématiques, de tapis de lecture, de kamishibaï.
- **des conseils et de l'assistance** : expertise en matière d'aménagement des locaux et d'implantation du mobilier, organisation et gestion de la bibliothèque, informatisation.
- **une programmation culturelle** dans les trois médiathèques départementales annexes. Un soutien aux manifestations mises en place par les bibliothèques municipales partenaires, sur étude de projet.

La Médiathèque Départementale propose également trois grands temps forts littéraires :

- **le Prix Littéraire Paul Langevin**, action de promotion de la lecture en direction des jeunes collégiens, en partenariat avec les bibliothèques et les collèges du département.
- **le Prix Livre Azur du Département des Alpes-Martimes**, destiné à récompenser le roman d'un auteur des Alpes-Maritimes.
- dans le cadre du **Printemps des Poètes**, la Médiathèque départementale apporte son soutien aux bibliothèques de son réseau.

Dans l'optique d'une mise en réseau de la lecture publique à l'échelle métropolitaine, la question du rôle et du positionnement futur de la MDP semble centrale, notamment pour les 35 bibliothèques situées sur le territoire de la Métropole qui font actuellement partie du réseau départemental.

5. LES FEUX VERTS A LA MISE EN RESEAU

Au moins sept feux sont au vert pour aller vers une mise en réseau de la lecture publique à l'échelle métropolitaine.

✓ **Bon maillage territorial**

41 des 49 communes métropolitaines possèdent une bibliothèque. Cette irrigation du territoire en lecture publique est le préalable à un réseau efficace.

✓ **Expertise et logique réseau**

Plusieurs collectivités ont une expérience du fonctionnement en réseau : la BMVR de Nice avec ses 14 bibliothèques et son réseau de 27 bibliothèques associées, le SIVOM de Villefranche avec ses 5 communes, la ville de Carros a aussi une expérience de fonctionnement en réseau avec Le Broc et Gattières et Saint-André-de-la-Roche pratique également le travail en réseau avec d'autres communes du SIVOM de Banquièrre telles de Tourrettes, Falicon ou Levens. Par ailleurs, la logique de fonctionnement en réseau a déjà été intégrée/anticipée par de nombreux usagers (cumul de cartes, emprunt ici rendu ailleurs). Par exemple, les villes de La Trinité et Saint-André sont fréquemment confrontées aux questions d'usagers demandant si leur carte permet également d'accéder à la BMVR de Nice.

✓ **Gratuité largement répandue avec des recettes peu élevées**

La question des tarifs est très souvent un frein à la mise en réseau car les communes craignent de perdre leurs recettes. Or, la combinaison de la gratuité et de recettes peu élevées est un point très positif pour une coopération.

✓ **Généralisation du SIGB Aloès**

Le fait que le SIGB Aloès soit quasiment généralisé sur l'ensemble des communes de taille moyenne et sur la ville centre est un atout de poids pour un basculement facile vers un SIGB commun à l'ensemble des communes, et donc un catalogue et un portail communs afin de donner une identité partagée aux médiathèques métropolitaines.

✓ **Existence de portails internet propres**

Chaque commune de plus de 10.000 habitants ayant un portail propre et les communes de moins de 10.000 habitants bénéficiant du portail de la MDP, cela rend possible la transition vers un portail commun.

✓ **Compétences et atouts spécifiques**

Le panel varié de compétences et la diversité des établissements et des équipes permettent d'envisager une politique documentaire métropolitaine commune avec une carte documentaire équilibrée et des pôles de spécialisation.

✓ **Professionnels favorables en grande majorité à la mise en réseau**

Les professionnels étant en grande partie favorables à plus de coopération et d'échanges au niveau métropolitain, ils seront le socle sur lequel pourra s'appuyer un futur réseau.

6. LES PRINCIPALES CRAINTES DES PROFESSIONNELS ET DES COMMUNES

Plusieurs craintes des professionnels et des communes persistent mais pourraient être surmontées par un accompagnement au changement adéquat.

✓ **Complexité du travail en transversalité**

La question du « manque de temps » pour gérer la surcharge de travail induite par plus de coopération est au cœur des préoccupations des professionnels. Le recrutement d'un professionnel dédié à la coopération est une demande récurrente.

✓ **Alourdissement des démarches administratives**

Les communes de taille moyenne craignent de perdre en rapidité et en réactivité si elles intègrent un réseau plus grand, notamment pour tout ce qui touche aux commandes, à l'informatique ou encore à la communication.

✓ **Manque d'indépendance**

La notion d'identité et de vitrine politique de la médiathèque est également un sujet d'inquiétude pour les communes qui ont peur de perdre leurs prérogatives culturelles locales.

✓ **La gouvernance**

La question de la gouvernance d'un futur réseau et de la prise ou non de la compétence « Lecture publique » par la Métropole pose aussi question aux professionnels. S'agissant ici d'unifier l'existant et non de créer ex-nihilo un réseau de lecture publique, cela suppose une gouvernance coopérative et respectueuse des identités de chacun.

V. BENCHMARK : INTERCOMMUNALITE ET LECTURE PUBLIQUE

L'objectif global du benchmark est de **cerner les enjeux que pose l'échelle intercommunale pour le développement de la lecture publique** et de situer notre analyse de terrain dans un **panorama d'expériences variées d'autres intercommunalités**, en s'attachant à relever autant les avantages que les difficultés.

1. QUATRE ENJEUX DE TERRITOIRE

La question de la lecture publique à l'échelle intercommunale s'inscrit dans quatre enjeux majeurs :

- **un enjeu de visibilité territoriale**, qui renforce l'identité du territoire au-delà des communes, et participe à la construction d'un sentiment d'appartenance à une entité commune.
- **un enjeu d'équilibre territorial** entre la ville-centre et les communes périphériques avec une coopération où chaque commune trouve sa place dans l'ensemble intercommunal.
- **un enjeu financier** : mutualisation des ressources avec mise en commun des moyens et partage des charges (coût de centralité et soutien aux établissements fragiles).
- **un enjeu de service public** : la coopération favorise les dynamiques professionnelles et l'échange des savoir-faire professionnels pour développer l'offre et l'efficacité des services à la population.

Pour situer l'action dans ses enjeux territoriaux, **une dynamique de coopération doit clarifier la manière de combiner les réponses à ces enjeux dans un projet de lecture publique à l'échelle intercommunale**, en tenant compte aussi des objectifs propres au projet politique intercommunal.

2. LA QUESTION DE LA PRISE DE COMPÉTENCE « LECTURE PUBLIQUE »

Pour rappel :

une métropole exerce de plein droit, dans le périmètre métropolitain, des compétences en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel : construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain.

Les débats sur la coopération intercommunale en lecture publique se focalisent souvent sur les enjeux de prise de compétence. Il faut donc clarifier ces enjeux.

a. TROIS POINTS ESSENTIELS

- **Le conseil métropolitain doit définir le périmètre des établissements ou réseaux d'équipements d'intérêt métropolitain** et répondre à deux questions :
 - ✓ existe-t-il des établissements d'intérêt métropolitain à isoler ?
 - ✓ le réseau de lecture publique dans son ensemble est-il d'intérêt métropolitain ?

La réponse est un choix politique qui donne le ton de la coopération intercommunale en matière de lecture publique. **D'un territoire à l'autre, les options prises sont différentes et reflètent une situation politico-institutionnelle singulière.**

- Il faut souligner que **l'absence de prise de compétence « Lecture publique » ne bloque pas la coopération** :
 - ✓ il est possible d'agir au titre d'autres compétences.
 - ✓ il est possible d'animer des réseaux, de développer des projets de coordination ou des événements fédérateurs par des outils simples de conventionnement.
- **L'articulation entre les projets communaux et le projet intercommunal est fondamentale** pour une adhésion de tous les partenaires à un projet de lecture publique partagé.

b. LES VIGILANCES

Il est important de souligner quelques points de vigilance quant à la prise de compétence Lecture publique :

- la prise de compétence lecture publique n'est pas une fin en soi : **c'est un moyen au service d'un projet de territoire.**
- l'intérêt métropolitain ne doit pas se limiter à une liste d'équipements ou de réseaux mais **préciser des enjeux métropolitains de service public.** C'est l'occasion de réinventer le rôle et la place de la lecture publique sur le territoire.
- si la prise de compétence reste formelle et aboutit à la reproduction d'une même organisation à un échelon supérieur, on constate des **risques importants d'alourdir la gestion du service public et de la rendre illisible.**

c. LES DECLENCHEURS

Trois situations de départ encouragent fortement le transfert de compétence et l'intérêt à coopérer :

- **un retard dans la structuration de la lecture publique sur le territoire** : manque d'équipements ou sous-dimensionnement d'équipements existants, manque de ressources dédiées.
- **la possibilité de construire une spécialisation d'excellence**, qui légitime un investissement accru à l'échelle intercommunale (construction d'équipement à rayonnement intercommunal et national, fonds patrimoniaux, collections ou services spécifiques).
- **la dynamique actuelle est celle de la mutualisation de projets mais aussi de services.**

d. EN CONCLUSION

- Pour exister, un territoire a besoin d'affirmer une identité, et **la culture vient en appui de la construction collective d'un sentiment d'appartenance.**
- Le patrimoine ne suffit plus à qualifier un territoire. **Aujourd'hui, ce qui est structurant pour l'avenir s'appuie davantage sur ce qu'on nomme le territoire relationnel**, c'est à dire ce que les gens sont et font.
- **La diversité des acteurs en présence et la complexité propre à l'intercommunalité doivent être appréhendées dans le cadre d'un projet de territoire** qui est l'occasion de renouveler les approches de la lecture publique.
- La question démocratique est particulièrement sensible : **il faut que chaque commune trouve sa place et adhère au projet intercommunal** et à la logique coopérative.

3. EXEMPLES DE RÉSEAUX INTERCOMMUNAUX DE LECTURE PUBLIQUE

Au total, sur les 13 métropoles françaises existantes, 7 ont entamé un processus de coopération intercommunale de la lecture publique : Toulouse, Lille, Bordeaux, Rennes, Strasbourg, Montpellier et Brest.

Lors d'une enquête lancée par le Service du Livre et de la Lecture fin 2013 sur l'intercommunalité, le responsable du département des bibliothèques au Ministère de la Culture et de la Communication invitait à **mesurer les résultats obtenus en raison des disparités des situations et des difficultés à rassembler des critères communs de comparaison.**

Ce rapport concluait que « **l'intercommunalité serait donc plus une dynamique de projet qu'une dynamique de gestion** », en raison notamment d'un engagement fort en investissement.

La démarche de benchmark vise à **réaliser une enquête sur les modes de gouvernance, les atouts et faiblesses des réseaux intercommunaux de lecture publique** pour servir d'appui à la construction de pistes d'actions.

Il a semblé pertinent de choisir **un référentiel d'entités comparables à la Métropole NCA**. A l'exception de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis qui a été sélectionnée pour son caractère de proximité et son influence sur les communes de l'ouest du territoire métropolitain, les établissements publics de coopération intercommunale retenus sont tous des métropoles : **Bordeaux, Montpellier, Brest et Strasbourg.**

Les réseaux présentés ci-dessous ont été sélectionnés en fonction de leur différence de gouvernance. **Ils sont présentés de manière graduée allant du moins au plus rationalisé.**

a. **BORDEAUX METROPOLE**

Démarrage du travail en réseau en 2014.

- **Caractéristiques** : 28 communes avec un total de 23 bibliothèques municipales, un portail Internet commun aux 62 médiathèques du territoire (bibliothèques municipales, universitaires et associées), pour 724.224 habitants.

- **Gouvernance** : pas de prise de compétence, un réseau avant tout coopératif avec une partie métropolisée : le portail Internet commun, un service métropolitain support informatique (une personne à temps plein pour le portail), une conservatrice d'Etat mise à disposition et déléguée à la coopération, pas de service réseau mais projet uniquement, les bibliothèques qui coopèrent desservent toutes des communes de plus de 10.000 habitants qui ne rentrent pas dans le périmètre de la BDP.

- **Atouts** : commencer par l'aspect informatique est idéal pour constituer un réseau. La Métropole va financer un nouveau SIGB pour Bordeaux en 2016 et étudie la possibilité de financement pour l'ensemble de la Métropole. La coopération hors numérique, sur la base du volontariat, vise à développer les relations entre les établissements de lecture publique du territoire (newsletter professionnelle, visites), la coopération culturelle avec la mise en œuvre d'un grand évènement métropolitain à l'étude et la coopération documentaire (tarif Electre fixe, réorientation de documents, carte documentaire du territoire, conservation jeunesse partagée).

- **Faiblesses** : manque de légitimité politique de la métropole qui n'a pas la compétence propre, il faut convaincre chaque opérateur de travailler de façon coopérative. Certaines communes sont frileuses et craignent un surplus de travail, une perte d'identité. Chacun doit se rassurer et trouver sa place, et cela peut prendre un certain temps.

b. BREST METROPOLE OCEANE

Démarrage du travail de réseau en 2008.

- **Caractéristiques** : 15 bibliothèques, 1 bibliobus, 1 artothèque pour 8 communes et 213.221 habitants, deux communes ne participent pas à la coopération.
- **Déclencheurs** : le contexte national de développement de l'intercommunalité et le projet de construction de la médiathèque centrale de Brest qui déclencha une décision de la ville-centre de lancer une étude d'opportunité sur la mutualisation de l'ensemble des équipements (cabinet Six&Dix, 2007 : diagnostic et orientation en matière de lecture publique à l'échelle du territoire).
- **Gouvernance** : pas de prise de compétence intercommunale, un comité de pilotage avec les responsables de bibliothèque et un élu délégué par adhérent au projet, un comité technique avec les responsables de bibliothèque et la direction du SI, une cellule informatique avec le service informatique métropolitain, un groupe de travail politique documentaire.
- **Atouts** : un état des lieux réalisé par un cabinet qui a donné lieu au choix politique de coopérer sur les supports informatiques sans prise de compétence (1 SI financé par l'intercommunalité et partagé par 3 communes), construction de 2 équipements dans des communes sans bibliothèque, carte commune et tarif commun en projet, ressources en ligne mutualisées et politique documentaire concertée.
- **Faiblesses** : pas de poste dédié à la coopération, difficultés de gouvernance et intégration progressive lente en fonction des réinformatisations de chaque commune.

c. MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Démarrage du travail en réseau en 2003.

- **Caractéristiques** : un réseau communautaire de 14 équipements pour 8 communes, coopération avec 10 autres communes pour 31 communes au total et 434.101 habitants.
- **Gouvernance** : compétence « gestion et animation de bâtiment d'intérêt métropolitain » (et non « lecture publique »), 1 schéma de développement de la lecture publique, une directrice du réseau métropolitain, un responsable de la coopération réseau sur l'ensemble du territoire intercommunal (A+), une coopération à la carte par un système de convention.
- **Atouts** : une volonté politique forte de réaliser un maillage du territoire en lecture publique, un réseau en fonctionnement intégré, un catalogue collectif ouvert aux autres bibliothèques municipales (17 communes représentées dans le catalogue métropolitain), un accord tarifaire avec la BDP pour un tarif unique sur le réseau métropolitain pour l'ensemble des usagers du département, une externalisation du circuit du document, une intégration progressive des autres communes dans le réseau métropolitain, l'accompagnement des équipes communales par le coordinateur réseau, deux événements culturels importants sur l'ensemble du territoire (le ludique, la petite enfance).
- **Faiblesses** : la politique documentaire qui n'est pas efficiente avec 17 commissions.

d. STRASBOURG EUROMETROPOLE

Début du travail en réseau en 2003.

- **Caractéristiques** : réseau de 30 bibliothèques municipales et métropolitaines, pour 21 communes sur un total de 28 communes et 483.194 habitants.
Un réseau Pass'relle sur 3 strates :
- la strate intercommunale : les médiathèques métropolitaines dans trois communes.
- la strate communale de Strasbourg : le réseau de médiathèques de la Ville de Strasbourg.
- la strate communale Eurométropole : les bibliothèques des communes de l'Eurométropole (hors Strasbourg).

- **Déclencheurs** : le projet de construction d'une bibliothèque centrale importante à Strasbourg (projet Malraux) a entraîné la question de la coopération.
- **Gouvernance** : une prise de compétence "partielle" en lecture publique avec trois équipements métropolitains, 1 direction mutualisée réseau métropolitain et Strasbourg, 1 responsable de la coopération Pass'relle, une indépendance des bibliothèques communales, un partenariat étroit avec la BDP.
- **Atouts** : le réseau Pass'relle permet une carte commune, des tarifs communs, un compte lecteur commun, une programmation culturelle mutualisée ; pour le réseau métropolitain et les bibliothèques de Strasbourg, prêt et retour partout, SIGB commun, développement de la RFID, 3 bibliothèques construites, une communication importante pour Pass'relle.
- **Faiblesses** : un réseau Pass'relle peu lisible pour l'utilisateur, peu de liens entre les petites communes et les équipements métropolitains, des équipements métropolitains avec une organisation très lourde et très sectorisée.

e. CASA (Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis)

Démarrage du travail en réseau en 2005.

- **Caractéristiques** : un réseau de 5 médiathèques et 3 points lecture et 1 pôle images (centre culturel comprenant un cinéma municipal et une médiathèque métropolitaine) pour un total de 24 communes et 178.200 habitants.
- **Déclencheurs** : l'objectif de la CASA était de constituer « un maillage cohérent en termes d'aménagement du territoire, pertinent en termes de services à la population, et efficient en termes d'utilisation des deniers publics » (Délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2006).
- **Gouvernance** : prise de compétence « lecture publique » par la Communauté d'Agglo en 2005, 1 Direction communautaire de la lecture publique rattachée à une DGA mutualisée Agglo/Ville d'Antibes et comprenant 5 services réseau mutualisés (administratif et financier, informatique documentaire, acquisitions documentaires, action culturelle et services au public) pour un total de 104 agents.
- **Atouts** : la prise de compétence a permis de mutualiser les 2 établissements existants puis de construire 3 nouveaux équipements, assurant ainsi une très bonne irrigation du territoire en lecture publique avec des bâtiments modernes. Grâce aux services mutualisés, on assiste à une réduction des coûts (7 recrutements ont ainsi pu être évités, la gestion communautaire de l'action culturelle du réseau permet des économies d'échelle). Un principe commun de gratuité d'accès et d'abonnement a été instauré. Le service public a été fortement amélioré avec la mise en place d'une politique documentaire commune, d'une circulation des documents sur l'ensemble du territoire avec un système de navettes, de pôles d'excellence par établissement (spécificités documentaires), d'un standard mutualisé des médiathèques pour une meilleure information du public, d'un règlement intérieur commun, d'une offre très riche en services numériques sur le portail commun. Tout ceci a pu être mis en œuvre grâce à un important travail de concertation (5 groupes de travail) avec un calendrier assez souple.
- **Faiblesses** : la taille du territoire (500 km²) rend possible cette organisation très centralisée, relativement difficile à mettre en place sur un territoire plus étendu (Métropole NCA : 1.400 km²). Par ailleurs, il semble plus aisé de mettre en œuvre une identité réseau avec des constructions d'établissement et le recrutement de nouvelles équipes plutôt qu'une rénovation de l'existant avec accompagnement au changement des équipes déjà en place.

4. CONCLUSIONS DU BENCHMARK EN 10 POINTS

- ✓ **La ville-centre** est le moteur de la coopération.
- ✓ **L'implication des élus** favorise fortement le travail en réseau.
- ✓ **La réalisation d'état des lieux, de schéma de développement**, est une étape importante sur laquelle se base la coopération.
- ✓ **Les projets de construction ou de rénovation** sont les leviers de coopération les plus efficaces.
- ✓ La coopération se focalise principalement sur **le système informatique et la carte commune**.
- ✓ A défaut d'un **transfert global de la compétence de lecture publique**, le travail de mise en réseau est lent et progressif et se construit à géométrie variable (un premier cercle de coopération intégré en fonction des opportunités politiques et des projets de construction, et un second réseau de coopération à la carte).
- ✓ **Les projets formalisés et les conventions entre communes** sont indispensables pour rendre visible la coopération à tous.
- ✓ Pour un transfert de compétence, il ne faut plus penser « commune » mais repenser la lecture publique sur le territoire. **La gouvernance de l'intercommunalité culturelle est donc primordiale pour que le projet fonctionne** : est-ce la somme des communes ou est-ce un territoire à part entière ? Y-a-t-il une volonté de construire une dynamique d'ensemble ou de simplement partager des coûts ?
- ✓ Dans un contexte où le niveau d'équipement culturel du territoire est globalement satisfaisant, les enjeux essentiels se situent sur **des dynamiques d'appropriation et un travail sur les services auxquels les habitants peuvent avoir accès**.
- ✓ **La dimension de proximité des équipements de lecture publique¹⁰** est à réaffirmer dans une logique intercommunale.

¹⁰ *Rapport IGB sur les villes de 12.000 à 15.000 habitants, 2014* : Le rapport réaffirme avec force que « les bibliothèques sont d'abord des équipements de proximité et que la population ne se déplace pas forcément dans des équipements modernes d'une autre commune. Il faut donc bien penser le maillage territorial et les enjeux de proximité dans les bassins de vie dans une organisation intercommunale. »

VI. PROPOSITIONS D'ACTION

Afin de **potentialiser les forces et limiter les faiblesses définies par le diagnostic**, plusieurs **propositions d'action** sont ici présentées **selon différents axes thématiques de coopération possibles** : informatique et SIGB, collections, animation, équipements, ressources humaines et administration. Ces propositions correspondent à un choix politique vers plus ou moins de coopération.

1. OBJECTIFS A ATTEINDRE

L'ensemble de ces propositions vise à atteindre quatre objectifs majeurs :

- ✓ **rationaliser les coûts**
Les économies d'échelle (informatique, acquisitions des documents) induites par une coopération ainsi qu'une appréhension à l'échelle métropolitaine des ressources, aussi bien humaines que financières, et des équipements permettraient aux communes de rationaliser leurs charges.
- ✓ **améliorer et renforcer le service public**
Le service rendu au public serait fortement amélioré grâce à la mise en place d'un fonctionnement en réseau : gratuité du service, horaires étendus, catalogue et portail uniques, carte commune, circulation des documents sur le territoire, mise à niveau et perfectionnement des établissements.
- ✓ **consolider une identité métropolitaine commune**
Appréhender la lecture publique à l'échelle métropolitaine permettrait de poser les jalons d'une identité culturelle métropolitaine qui soit partagée par tous, en s'appuyant sur les équipements de grande proximité que sont les bibliothèques, identifiées comme des lieux majeurs de lien social dans chaque commune.
- ✓ **augmenter l'attractivité du territoire**
Un réseau métropolitain des bibliothèques, garant d'une identité culturelle commune, contribuerait à renforcer l'attractivité culturelle et touristique du territoire en le positionnant à l'échelle nationale, notamment par rapport aux autres métropoles.

Pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, le recrutement d'un coordinateur réseau (cadre A), chargé de faire le lien entre toutes les communes partenaires, est une condition fondamentale de réussite du projet.

2. INFORMATIQUE ET SIGB

La coopération la plus évidente à mettre en œuvre au départ est bien souvent la coopération informatique, le volet informatique étant notamment déjà mutualisé au sein de la Métropole NCA.

Un Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) permet la consultation de la base catalogue, d'enregistrer les prêts, les emprunteurs. Le fait que le SIGB Aloés soit largement répandu sur le territoire étudié permet d'envisager de mettre en place **un SIGB commun** sans trop de difficulté technique et dans un délai raisonnable. Il serait ainsi possible d'avoir **un catalogue commun à l'ensemble des bibliothèques métropolitaines** partenaires. L'utilisateur pourrait donc consulter sur un même site les références de tous les documents du territoire.

NB : La question des bibliothèques du réseau départemental qui fonctionnent avec le logiciel Karvi reste à étudier plus en détail.

Pour mettre en valeur ce catalogue commun, il serait alors essentiel de mettre en ligne un **portail commun des bibliothèques/médiathèques métropolitaines**. Un tel outil permettrait de **créer une identité culturelle métropolitaine** et servirait de socle à la **construction d'une culture réseau** entre les différents professionnels du territoire.

Ce portail commun pourrait également comprendre des **bibliothèques associées** d'établissements qui ne sont pas des bibliothèques municipales mais possèdent une documentation spécifique (ex : Centre International d'Art Contemporain de Carros, Musée Renoir de Cagnes-sur-Mer, Fondation Maeght de Saint-Paul de Vence...); sur le principe du réseau niçois existant des 25 bibliothèques associées (Musée Matisse, MAMAC, Villa Arson...).

Cette coopération informatique serait synonyme d'**économies d'échelle grâce au partage des coûts de maintenance informatique et d'acquisition de matériel** (tablettes, liseuses, postes, imprimantes...).

Au niveau des **coûts à prévoir**, outre l'acquisition du SIGB et du portail, le temps de travail des équipes déjà en place ainsi que le recrutement d'un technicien informatique à temps plein et d'un cadre A chargé de faire vivre ce nouveau portail (newsletter, événements, partenariats, etc..) semblent indispensables pour la réussite de l'opération.



Exemple du portail métropolitain des bibliothèques de Bordeaux

Gains / Objectifs atteints	
Créer une identité culturelle métropolitaine	<ul style="list-style-type: none"> - Portail Internet commun des bibliothèques métropolitaines et bibliothèques associées, - Une plateforme et des supports de communication communs (logo Métropole).
Service public renforcé	<ul style="list-style-type: none"> - 1,4M de documents accessibles, facilité de recherche. - Accès à l'ensemble des informations du réseau des bibliothèques métropolitaines (manifestations, ateliers). - Accès aux ressources numériques 24h/24. - Accès wifi pour les communes dépourvues.
Gain de temps pour les professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le traitement des collections, catalogage, exemplarisation. Ce temps pourrait être consacré au service public.
Mutualisation du support informatique	<ul style="list-style-type: none"> - Une maintenance logiciel commune permettrait de réduire les coûts consacrés actuellement à cette fonction par chaque commune.
Economies d'échelle	<ul style="list-style-type: none"> - Achats groupés de matériel informatique (tablettes, liseuses, postes, imprimantes) et de ressources numériques en ligne.

Coûts	
Portail commun	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 160.000€ : coût de mise en service (Exemple de Bordeaux : 70.145€ (logiciel) + 70.779€ (2 études de faisabilité portail et catalogue commun) + 16.936€ (labellisation, évolutions, maintenance). - 6.500€/an : maintenance annuelle.
Catalogue commun (SIGB)	<ul style="list-style-type: none"> - 130.000€ : coût de mise en service d'un SIGB commun aux 12 communes de l'étude (devis Archimède). - Environ 75.000€/an : maintenance annuelle. - 9.500€ par commune supplémentaire.
1 technicien informatique à temps plein	<ul style="list-style-type: none"> - 35.000€/ an : un agent de catégorie B à temps plein
1 coordinateur réseau	<ul style="list-style-type: none"> - 45.000€/an : un agent de catégorie A à temps plein
Temps de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Temps consacré à la migration des données vers un SIGB commun. - Formations des équipes pour accompagner le changement.

Aides possibles	
DRAC	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'informatisation (15 à 35%). - Aides à l'acquisition de tablettes de lecture numérique, de matériel informatique et à la mise en œuvre de services numériques innovants (sur projet).
Conseil régional PACA	<ul style="list-style-type: none"> - Aides pour l'informatisation de la gestion pour aider les bibliothèques à gérer leur fonds de livres (15%).

3. COLLECTIONS

La politique documentaire est l'ensemble des processus visant à contrôler le développement des collections : acquisitions, conservation (incluant le désherbage) et organisation des documents. **Dans une optique de réseau, il serait pertinent de définir une politique documentaire commune.**

Cela permettrait notamment d'assurer **un équilibre documentaire sur le territoire**, en évitant les doublons et en favorisant des pôles de spécialisation selon les territoires (le thème de la mer pour Saint-Jean-Cap-Ferrat, de l'Art pour Vence...). **Des acquisitions groupées, pour les documents non imprimés** (CD, DVD, jeux vidéo) **permettraient des économies d'échelle** et sont envisageables car les fournisseurs sont déjà souvent les mêmes pour les différentes communes. Pour rappel, aujourd'hui le montant total consacré aux acquisitions pour les 8 collectivités étudiées se monte à près d'1M€. Un **gain de temps** est aussi à prévoir grâce à la mutualisation des procédures liées aux marchés publics (rédaction de cahier des charges, dépouillement...) pour les acquisitions.

Par ailleurs, il serait intéressant d'envisager de **rationaliser le circuit du document** sur l'ensemble du territoire : bons de commande, traitement informatique (catalogage), équipement des documents. Ces tâches pourraient être soit centralisées dans certains endroits clés soit externalisées afin de libérer du temps de travail. **Des achats groupés des fournitures d'équipement des documents** (filmolux, pochettes, etc) permettraient aussi des économies d'échelle. Cette cohérence des pratiques apporterait **plus de lisibilité pour le public** avec, par exemple, la définition de pratiques concertées à l'échelle du réseau, en matière de cotation, d'équipement.

Par ailleurs, la **numérisation des collections** pourrait être mise en œuvre grâce notamment à l'obtention du **label BNR** (Bibliothèque Numérique de Référence). L'**achat de ressources numériques** (autoformation, VOD) disponibles depuis le portail commun serait également un grand plus pour le réseau. Cette approche numérique des collections entrerait en total cohérence avec le statut « Smart city » de la ville de Nice qui est classée 4^{ème} au rang mondial derrière Barcelone, New-York et Londres.

Exemple de la carte du réseau de Montpellier



Enfin, **une carte commune** pourrait être mise en place afin d'accéder à l'ensemble des 1,4 million de documents des bibliothèques du réseau.

La circulation des documents s'organiserait sur l'ensemble du territoire grâce à un système logistique de navettes. Un document appartenant à la bibliothèque de Nice pourrait alors être emprunté et rendu à Vence par un usager du réseau. Le fonctionnement se ferait ainsi en étoile : avec un pôle Est, un pôle Ouest, un pôle Moyen-Pays et enfin un pôle Haut-Pays.

Dans le cas d'une desserte des Moyen et Haut Pays, il serait pertinent d'envisager la construction d'une zone de stockage logistique à l'entrée de la plaine du Var, sur la commune de Saint-Martin du Var par exemple.

Gains / Objectifs atteints	
Créer une identité culturelle métropolitaine	- Une politique documentaire commune garantissant un équilibre sur le territoire et davantage d'usagers touchés.
Service public amélioré	- Carte commune : accès à l'ensemble du réseau. - Circulation des documents : emprunter et rendre dans sa commune les 1,4 million de documents du réseau. - Rapidité d'accès aux nouveautés pour les usagers.
Rationalisation des collections et des coûts	- Economies d'échelle : acquisitions groupées. - Gain de temps : mutualisation des procédures. - Pôles de spécialisation.
Efficiences du circuit du document	- Economies d'échelle : sur le matériel d'équipement. - Gain de temps : mutualisation du temps de travail interne (exemplarisation) - Harmonisation des pratiques de traitement des documents.

Coûts	
Numérisation et ressources numériques	- Environ 40.000€/an : numérisation des collections - 75.000€ / an : Abonnements annuels et achat régulier de documents.
Achat de collections spécialisées	- A estimer : Collections autour des thèmes de l'Art, de la mer, collections spécifiques publics empêchés...
Carte commune	- Environ 30.000€ (gratuité) : Compensations financières pour les recettes perdues par les communes payantes. - 5.000€ : impression de 50.000 cartes réseau. - Frais de communication : pris sur le budget Métropole.
Navette des documents	- 5 agents à temps plein (1 B + 4 C) : mobilités internes. - 4 véhicules utilitaires : récupération de véhicules existants ou achat 25.000€/véhicule. - Un espace de stockage : construction ou attribution d'un espace communal.
Temps de travail	- Rédaction d'un document cadre de politique documentaire commune. - Temps de réunion et travail interne.

Aides possibles	
Centre National du Livre (CNL)	- Aide à l'acquisition de collections thématiques ou en faveur de publics spécifiques (publics empêchés).
DRAC	- Aide à la numérisation des collections (15 à 35%). - Aide à l'acquisition d'un bibliobus (15 à 35%).
Conseil régional PACA	- Aide à l'acquisition d'ouvrages pour les petites bibliothèques municipales (60% avec plafond 4.500€).

4. ANIMATION DU RESEAU

La constitution d'un réseau de lecture publique passe avant tout par **une offre commune d'animations** (médiations numériques, ateliers d'écriture...) **et d'action culturelle** (spectacles, rencontres d'auteurs, conférences...) à l'ensemble des bibliothèques partenaires.

Cette programmation commune permettrait de **partager de façon sensible les coûts** de déplacement, d'hébergement et de rémunération des intervenants extérieurs mais aussi de matériel et de formation pour les ateliers menés en interne par les bibliothécaires.

Par ailleurs, le fait de mettre en commun les agendas culturels de chaque commune, par le biais d'une réunion trimestrielle regroupant l'ensemble de acteurs, assurerait **une offre élargie et équilibrée sur tout le territoire**.

Développer des partenariats solides avec d'autres tutelles ou entités culturelles serait également plus aisé à l'échelle métropolitaine. La réunion des forces financières des communes permettrait d'**attirer des « grands noms »** pour des rencontres ou des conférences, notamment pour les petites villes qui ne peuvent pas se le permettre actuellement ; assurant ainsi **l'attractivité et la mise en valeur du territoire**.

Dans cette dynamique, la **mise en place d'un évènement métropolitain phare de lecture publique**, tel qu'un prix littéraire, un salon du livre ou encore une nuit des bibliothèques, semble être un levier particulièrement fort pour **constituer une identité culturelle métropolitaine et installer les fondements d'un fonctionnement en réseau**.

La mise en œuvre d'un tel évènement implique **une communication métropolitaine**, avec une charte et une identité graphique communes. Pour cela, il sera pertinent de s'appuyer sur le service communication métropolitain déjà mutualisé afin d'harmoniser des logiques de communication et des fonctionnements actuellement très différents d'une commune à l'autre.

Cette communication commune pourrait être l'occasion de **développer de nouveaux supports de promotion des évènements de lecture publique**, tels que les réseaux sociaux ou l'alerte par SMS qui ne sont pas encore majoritaires dans les habitudes des professionnels. Pour cela, le recrutement d'**un responsable communication lecture publique** semble indispensable.



Nuit des bibliothèques – Evènement phare de l'Euro Métropole de Lille

Gains / Objectifs atteints	
Créer une identité culturelle métropolitaine	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation commune avec une offre élargie sur l'ensemble du territoire. - Meilleure circulation de l'information au sein du réseau grâce à une communication commune.
Attractivité du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Un évènement métropolitain phare. - Possibilité d'attirer des « grands noms » (auteurs, conteurs...)
Rationalisation des coûts	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'échelle et partage des coûts des intervenants des ateliers et des animations (spectacles jeunesse, conteurs...).
Service public renforcé	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplication des actions culturelles. - Meilleure répartition de l'offre d'animation grâce à la mutualisation des compétences municipales.

Coûts	
Rémunération des intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - 400€/journée : pour les intervenants extérieurs. - A estimer : coûts du personnel détaché pour l'animation et du matériel.
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Nouer des partenariats avec d'autres bibliothèques, musées, festivals : système de compensations.
1 responsable communication	<ul style="list-style-type: none"> - 35.000€ /an : un agent de catégorie B à temps plein, possibilité de mobilité interne. - A estimer : budget dédié à la communication des bibliothèques : affiches, sacs, badges.
Temps de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de la politique d'animation en concertation entre les communes. - Formation et partage d'expériences des agents concernés sur les ateliers proposés en interne. - Elaboration d'un plan de communication commun.

Aides possibles	
DRAC	<ul style="list-style-type: none"> - Aide aux animations et aux manifestations autour du livre et de la lecture, priorité à l'intercommunalité (sur dossier).
Conseil régional PACA	<ul style="list-style-type: none"> - Aide aux communes organisatrices de rencontres littéraires et de fêtes du livre pour des événements ponctuels et réguliers qui peuvent être assimilés à des festivals (sur projet, maximum 30.000€).

5. EQUIPEMENTS

Les équipements sont les **manifestations concrètes et de très grande proximité d'un réseau de lecture publique intercommunal**. On entend ici par équipement la maintenance du patrimoine bâti, ses coûts de fonctionnement, d'entretien et de mise à disposition, mais aussi les coûts de réhabilitation ou de construction pour la requalification du réseau en fonction des besoins identifiés.

Les coûts de fonctionnement (entretien, maintenance courante des bâtiments) ne devraient pas être très impactés par la coopération. En revanche, la rénovation ou la construction éventuelle d'équipements gagneraient à être envisagée au niveau métropolitain dans **une dynamique globale d'aménagement du territoire**.

Des aides de l'Etat et du Conseil régional PACA sont accessibles dans le cadre de construction et/ou du réaménagement des équipements. Il serait ainsi possible de **rénovier les établissements existants en les mettant au niveau des usages actuels**, comme les bibliothèques de Saint-Jean-Cap-Ferrat, Cap d'Ail ou encore Vence.

Des économies d'échelle sont aussi envisageables dans le fonctionnement des équipements, avec des commandes groupées de matériel ou de mobilier ou encore la mutualisation des contrats d'assurance des bâtiments.

L'appréhension métropolitaine de la lecture publique permettrait également de **construire des établissements dans les communes ou les zones actuellement sous dotées** telles que Saint-Laurent du Var, Cagnes-sur-Mer ou encore le secteur niçois de Saint-Isidore/Plaine du Var.

Les habitants de la Métropole et les professionnels de la lecture publique jouiraient ainsi de **bâtiments modernes, faciles à entretenir, adaptés aux usages actuels et proposant de nombreux services** (salle d'action culturelle, usages numériques, projections, etc.). Ces constructions participeraient de **l'attractivité du territoire** en dotant la Métropole d'équipements à la hauteur de ses communes.

Par ailleurs, **la question de la desserte de l'ensemble du territoire, y compris des Moyen et Haut Pays et donc du rôle de la Médiathèque Départementale de Prêt (MDP)** reste entière. Le transfert à la Métropole de personnels (33 agents au total, à envisager au prorata du territoire métropolitain par rapport au département), budget (N/C), locaux (médiathèque annexe de Saint-Martin-Vésubie) et matériel (collections, bibliobus) appartenant actuellement au réseau départemental peut être envisagé, soit sur la base de la prise de compétence Lecture Publique par la Métropole soit par conventionnement avec le Conseil général des Alpes-Maritimes. Il est également possible de rester sur le format actuel de desserte des communes de moins de 10.000 habitants par le Conseil général.

Enfin, le **manque d'espace de stockage** a été soulevé à de nombreuses reprises lors des entretiens, notamment pour la BMVR de Nice qui dispose de locaux vétustes et sous-dimensionnés. Pour y remédier, il serait possible d'envisager la **construction d'un espace situé au sein de l'Eco-Vallée ou sur la commune de Saint-Martin du Var** afin d'assurer le stockage des collections et le dispositif de circulation des documents avec un système de navettes vers les Moyen et Haut Pays.

Gains / Objectifs atteints	
Créer une identité culturelle métropolitaine	- Desserte de l'ensemble du territoire à travers un réseau d'établissements.
Service public renforcé	- Des établissements rénovés et mis à niveau. - Construction d'équipements dans les zones sous dotées. - Hausse des services proposés : wifi, salles de consultation, d'action culturelle, projections...
Attractivité du territoire	- Des établissements à la hauteur de la taille des communes du territoire.
Economies d'échelle	- Commandes communes de matériel, de mobilier. - Mutualisation des contrats (assurance, abonnements...).
Gains en efficacité pour les professionnels	- Des bâtiments modernes, faciles à entretenir et adaptés aux usages actuels. - Une capacité de stockage renforcée.

Coûts	
Rénovation des établissements existants	- Environ 1.000€/m ² : à estimer en fonction des situations (SIVOM de Villefranche, Vence).
Construction d'établissements dans les zones sous dotées	- Environ 2.000€/m ² (hors foncier) : à estimer en fonction des situations (Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer, Saint-Isidore/Eco-vallée). - Recommandations du Ministère de la culture (calcul sur la base du nombre de m ² /habitant): Saint-Laurent : 1.817m ² et Cagnes : 2.350m ² .
Desserte de l'ensemble du territoire	- A définir : transfert des équipements de la MDP ou conventionnement avec la MDP pour assurer la desserte en lecture publique des Moyen et Haut Pays. - 31 communes concernées (hors SIVOM Villefranche). - 1 équipement départemental : la Médiathèque annexe de Saint-Martin-Vésubie qui dessert : Roquebillière, La Bollène-Vésubie, Belvédère et Lantosque.
Espace de stockage	- Environ 15M€ pour un espace de stockage de 15.000m ² . - Environ 50M€ pour un espace de 50.000m ² mutualisé Musées, Archives, Bibliothèques (avec vente des 7.000m ² de locaux situés actuellement rue Lamartine, et d'autres possibilités).
Temps de travail	- Définition d'un plan de requalification des établissements (localisation, coûts et calendrier). - Formations des équipes pour accompagner le changement.

Aides possibles	
DRAC	- Aide à la construction, l'extension et l'aménagement de bibliothèques(15 à 35%). - Aide à l'équipement matériel et mobilier (15 à 35%).
Conseil régional PACA	- Aide à la construction et à la modernisation des bibliothèques municipales (10 à 15%).

6. RESSOURCES HUMAINES

Actuellement, pour l'ensemble des collectivités étudiées, on dénombre **un total de 227 agents de lecture publique pour 217,7 équivalents temps pleins (ETP)**. Mettre en place un réseau de lecture publique à l'échelle intercommunale, par le biais d'une prise de compétence ou de conventionnement, assurerait une **meilleure efficacité** de la répartition de ces ETP. **La gestion des compétences serait ainsi optimisée à l'échelle métropolitaine**. Les expertises particulières de certaines communes pourraient être mises au service de l'ensemble du réseau et donc de la totalité de ses usagers.

La **polyvalence des agents** serait alors encouragée afin d'offrir un service public de qualité au plus grand nombre. Un système d'« agents volants » pourrait être envisagé, sur la base exclusive du volontariat et par zones géographiques cohérentes, afin de palier certains manques de personnels ponctuels (vacances, maladie,...).

Cette meilleure gestion des ressources, bien qu'elle soit garante d'une **rationalisation des recrutements**, aurait un **impact financier** ; lié notamment à l'**harmonisation des différents régimes indemnitaires, des congés et des temps de travail hebdomadaires** mais aussi aux déplacements des agents sur le territoire. Un **coût en temps de travail** est aussi à prévoir avec le temps qui devra être dégagé dans chaque structure pour la coopération et le temps dédié aux groupes de travail chargés de mettre en œuvre cette coopération.

Cette évolution aiderait à construire **une identité culturelle métropolitaine forte** tout en assurant **une grande opportunité de carrière pour les agents**, avec un panel de mobilités et de formations décuplé, notamment pour les personnels des petites et moyennes communes.

Dès aujourd'hui, il est possible d'organiser un partage des pratiques afin que les professionnels de la Métropole NCA puissent mieux se connaître. Cela passe par la communication interne et l'organisation de journées de rencontres professionnelles, de formations communes, de visites des bibliothèques de la Métropole NCA ou encore la création d'une newsletter professionnelle.

Ces échanges, au-delà du grand enrichissement professionnel qu'ils représentent, permettraient **d'assurer un meilleur service public en montant l'ensemble du réseau en compétences**.

Le recrutement d'un **coordinateur réseau**, la désignation de **référénts communication/coopération dans chaque commune partenaire** et la **définition d'orientations opérationnelles validées par tous à l'aide d'un schéma métropolitain de la lecture publique** restent les clés de la réussite d'un tel projet.

Enfin, **accompagner le changement sera INDISPENSABLE**. Les résistances sont souvent très fortes et les fonctionnements à l'échelle communale très implantés. Il faudra organiser le changement du passage d'une autonomie totale des équipes vers une réflexion en réseau. **La place et le poids de la ville centre** est une question cruciale qu'il faudra définir, dans le **respect de l'indépendance et des prérogatives de chaque commune**. Ce changement est important et le temps et les conditions pour arriver à une connaissance et une confiance réciproque devront être pensés. **La topographie** tout à fait particulière de la Métropole NCA est aussi un élément majeur à prendre en compte pour arriver à une desserte en lecture publique de l'ensemble du territoire.

Gains / Objectifs atteints	
Créer une identité culturelle métropolitaine	<ul style="list-style-type: none"> - Une vision métropolitaine du métier, à travers des rencontres fréquentes et la polyvalence des agents. - Une communication interne entre professionnels qui poserait les bases d'un fonctionnement commun.
Rationalisation des coûts	<ul style="list-style-type: none"> - L'efficacité de la répartition des ETP sur le territoire permettrait de rationaliser les recrutements.
Service public renforcé	<ul style="list-style-type: none"> - La polyvalence des agents garantirait un service public équilibré et harmonisé sur l'ensemble du territoire. - Les échanges et retours d'expérience entre les professionnels métropolitains garantiraient une montée en compétence du réseau.
Opportunités de carrière pour les agents	<ul style="list-style-type: none"> - Les opportunités de mobilités seraient grandement augmentées, notamment pour les agents des petites communes. - L'accès à la formation serait facilité, notamment pour les agents des communes de tailles moyenne et petite.

Coûts	
Harmonisation des conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> - A estimer : coûts liés à l'harmonisation des régimes indemnitaires, des congés et des temps de travail hebdomadaires, coûts liés aux déplacements des agents sur le territoire
Communication interne	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 12.000€ / an : frais liés à l'organisation des rencontres professionnelles du réseau, des visites d'établissements, des frais de déplacement du coordinateur réseau. - Désignation de référents pour la communication interne dans chaque commune.
Formations communes des agents	<ul style="list-style-type: none"> - A estimer : possibilité de conventionner avec la MDP ou d'organiser des formations en interne, pilotées dans un premier temps par la BMVR de Nice.
Temps de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes de travail pour réfléchir à l'organisation d'une meilleure répartition des ETP sur le territoire. - Temps à dégager dans chaque structure pour la coopération (agents dédiés ou temps réservé). - Formation et accompagnement au changement des équipes.

7. ADMINISTRATION

Pour définir le mode d'administration d'un futur réseau, **la question de la gouvernance est centrale**. Les communes devront choisir entre une prise de compétence « Lecture publique » par la Métropole NCA ou un conventionnement sur projets.

La prise de compétence a l'avantage d'offrir un cadre fixe et clair pour l'ensemble des communes membres et des équipes sur le terrain, tout en clarifiant aussi les domaines d'action avec le Conseil départemental. **Le principe du conventionnement** permet, quant à lui, de mettre en œuvre un réseau de façon étalée dans le temps, sur la base du volontariat et en respectant les particularités de chacun.

Dans un premier temps, les communes peuvent s'appuyer sur **la compétence « Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt métropolitain »** détenue de plein droit par la Métropole Nice Côte d'Azur pour réaliser des rénovations ou constructions d'établissements. Par ailleurs, **la mutualisation des services informatiques** déjà en place peut être un pilier pour la mise en œuvre d'un portail commun des bibliothèques métropolitaines avec catalogue commun et groupements d'achats informatiques.

Il sera par ailleurs essentiel de **définir les champs d'action de la Métropole NCA et de la Médiathèque Départementale de Prêt (MDP)** en matière de lecture publique sur le territoire. La MDP peut conserver la gestion des communes de moins de 10.000 habitants en partenariat avec la Métropole NCA ou bien déléguer cette gestion à la Métropole lorsque les communes sont volontaires pour intégrer le réseau métropolitain. La prise de compétence resterait le moyen le plus simple pour le transfert de ses moyens humains et matériels.

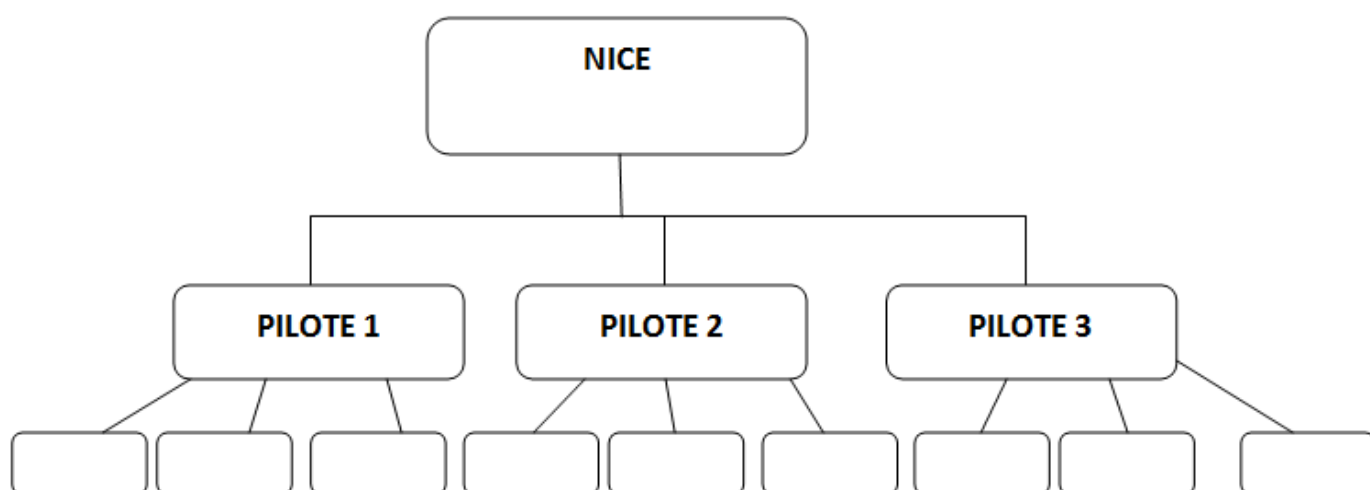
Une fois la question de la gouvernance tranchée, il faudra définir le **type d'administration voulue**. Cette dernière peut-être centralisée de façon pyramidale ou être pensée en étoile, ce qui est ici préconisée. En effet, **un fonctionnement en étoile** permet de respecter les identités communales tout en assurant une meilleure prise avec le terrain. **Un système de pilotes** pourrait ainsi être mis en œuvre : Cagnes-sur-Mer à l'Ouest, Cap d'Ail à l'Est, La Trinité et Carros pour le Moyen-Pays et Saint-Martin-Vésubie pour le Haut-Pays. **Chaque pilote serait rattaché à la BMVR de Nice**, identifiée par tous comme le pilote principal naturel (voir arborescence ci-dessous).

Le préalable à la réalisation d'**un organigramme hiérarchique et fonctionnel** est la rédaction d'**un schéma métropolitain de lecture publique** qui fixera les orientations voulues par les communes membres et les objectifs pratiques qu'elles se donnent en faveur de la lecture publique. Ce schéma territorial devra être pensé par des groupes de travail thématiques (administration, collections, informatique...) encadrés par un COPIL régulier puis présenté en Conseil de Maires, avant d'être voté en Conseil métropolitain. La **commande d'une enquête approfondie par un cabinet extérieur** pourrait également être un socle solide sur lequel fonder la rédaction de ce schéma territorial.

Enfin, **des moyens humains et logistiques** seront à prévoir pour mettre en œuvre les **services transversaux** (action culturelle, SIGB, service au public, etc...) à même de gérer ce réseau. Là encore, **une coordination à temps plein** est indispensable.

Gains / Objectifs atteints	
Créer une identité culturelle métropolitaine	- Une prise de compétence ou un système de conventionnements qui pose le réseau au niveau métropolitain.
Service public renforcé	- Un schéma territorial de lecture publique qui fixe le cadre d'un service public renforcé et adapté aux usages actuels.
Attractivité du territoire	- Un système de fonctionnement en étoile qui valorise chaque composante du territoire.

Coûts	
1 enquête approfondie	- Environ 1.000€/jour de travail : appel à un cabinet de consultant.
Des directions mutualisées transversales	- 4 à 5 services transversaux (administration, collections, informatique, service au public, action culturelle) : mobilités internes et/ou recrutements.
Temps de travail	- Temps consacré aux groupes de travail encadrés par un COPIL. - Rédaction d'un schéma territorial de lecture publique. - Réalisation d'un organigramme hiérarchique et fonctionnel.



Proposition d'arborescence

VII. PRECONISATIONS

En définitive, au vu de l'ensemble de l'étude réalisée, voici les préconisations que l'on peut établir, à court et moyen termes :

A court terme

✓ **Définir un mode de gouvernance**

En premier lieu, il semble essentiel de définir le cadre juridique dans lequel s'inscrira le futur réseau et ses relations avec le Conseil départemental. Afin de correspondre à l'esprit de la Métropole NCA de respect des communes dans leurs compétences, il est préconisé de créer une « identité réseau » par conventionnement entre communes sur la base du volontariat avant de mettre en place une coopération plus intégrée. Cette proposition de coopération pourra notamment être présentée en Conseil des Maires.

✓ **Rédiger et voter un Schéma métropolitain de la lecture publique**

Afin de formaliser les orientations opérationnelles du futur réseau des communes partenaires, il est indispensable de rédiger un Schéma territorial de la lecture publique qui devra être validé en Conseil métropolitain. Ce schéma comprendra notamment les objectifs fixés, les moyens alloués et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Pour définir ce schéma territorial, une étude de la lecture publique dans l'ensemble des communes volontaires pourra être commandée à un cabinet extérieur. Des groupes de travail seront par ailleurs mis en œuvre afin d'associer les professionnels et les élus à cette rédaction, sous le pilotage d'un coordinateur réseau qui sera désigné.

✓ **Mettre en place une coordination pour les communes volontaires**

Un coordinateur réseau devra être désigné pour piloter la rédaction de ce schéma territorial et assurer la coordination entre toutes les communes partenaires. Ce coordinateur se chargera également de la communication interne afin de faire du lien entre les professionnels des différentes communes pour qu'ils puissent mieux se connaître. Cela passera par l'organisation de journées de rencontres professionnelles, de formations communes, de visites des différents établissements ou encore l'envoi d'une newsletter professionnelle.

✓ **Mettre en ligne un portail commun aux bibliothèques métropolitaines partenaires**

Une fois ces premières bases posées, il sera alors possible de concevoir et mettre en ligne un portail commun aux bibliothèques métropolitaines partenaires. Pour cela, le SIGB (Système Intégré de Gestion des Bibliothèques) devra être mutualisé afin de pouvoir offrir au public un catalogue commun.

A moyen terme

✓ **Mettre en place une carte commune au réseau**

Lorsque l'identité réseau sera bien installée dans les pratiques professionnelles et les usages du public, il sera alors temps de mettre en œuvre une carte commune qui permette l'accès à l'ensemble des bibliothèques des communes partenaires.

✓ **Organiser la circulation des documents sur le territoire**

Pour donner pleinement son sens à cette carte commune, on organisera la circulation des documents dans le réseau des bibliothèques partenaires grâce à un système logistique de navettes. Chaque document pourra ainsi être emprunté et rendu en tous points du réseau.

✓ **Initier un évènement littéraire métropolitain**

La mise en œuvre d'un évènement métropolitain phare de lecture publique, tel qu'un prix littéraire s'appuyant sur les salons du livre existants ou encore une nuit des bibliothèques, pourra alors être initiée. Le partage des coûts de programmation d'autres actions culturelles pourra aussi être envisagé. Un label littéraire métropolitain pourra également être créé afin de donner une identité forte au réseau.

A ce stade, non seulement il n'y aura plus d'obstacle mais il y aura un acquiescement enthousiaste à la prise de la compétence Lecture publique par la Métropole NCA.

ANNEXES

FICHES ÉTABLISSEMENTS

BMVR – NICE

Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR)

1, Avenue St Jean Baptiste – 06364 Nice cedex 4

Nom du directeur : Françoise MICHELIZZA, Conservateur général

Statut : Municipal

Population : **347.798 habitants**

SIGB : **Aloés 2.0 (passage prévu à Syracuse)**

✓ **Réseau majeur qui fonctionne bien. Accessible et tous public.**

ACCESSIBILITE

14 bibliothèques :

1 centrale, 1 bibliothèque patrimoniale, 1 bibliothèque d'arrondissement,
11 bibliothèques de quartier, 2 médiabus

19.506m² de surface nette totale

Très bien desservies (bus, tram)

57 heures/semaine d'ouverture au public en moyenne

Tarifs : **Gratuité** (pénalités retard)

Bonne visibilité : Portail internet, service communication, page Facebook

SERVICES

1,2 million de documents

700.000 livres, 200.000 CD, 40.000 DVD, 200.000 doc. patrimoniaux.

Wifi, 112 PC accès Internet, 50 tablettes, ressources numériques.

Animation : Ateliers adultes et jeunesse, conférences, accueil scolaires, ...

MOYENS

167,4 ETP (171 agents)

Budget d'acquisitions 2014 : **520.593€**

Budget de fonctionnement 2014 (RH comprises) : **7,3M€**

RESULTATS

1,4 million de prêts / an → Taux de rotation total : 121%

(229% en jeunesse, 105% pour les CD et 634% pour les DVD)

35.738 inscrits → Taux de pénétration dans la population totale : 10,3%

FORCES ET SPECIFICITES

Bon maillage territorial, SIGB complet

Accessibilité pour le public, médiation

(Amplitude horaire, fonctionnement en réseau)

Conservation patrimoniale et partagée

(imprimés, jeunesse, musique et fond local)

Réseau constitué de 25 bibliothèques associées

Fonds importants, Ludothèque

A DEVELOPPER ET/OU RENFORCER

Equipement et médiation numériques

Espaces de **stockage** des fonds (critique)

Projet de **Bibliothèque Numérique de Référence (BNR)**

POSITIONNEMENT RESEAU

La BMVR a développé une réelle **expertise du fonctionnement en réseau.**

Elle est **repérée par l'ensemble des acteurs du territoire comme une bibliothèque de référence ayant vocation à initier une mise en réseau à l'échelle métropolitaine.**



Tête carrée



Bibliothèque patrimoniale Romain Gary



Raoul Mille



Mediabus



Bibliothèque de Caucade



Bibliothèque de l'Ariane



Bibliothèque des Moulins



Bibliothèque de Pasteur

CAGNES-SUR-MER

Médiathèque municipale

60 chemin de l'Hubac – 06800 Cagnes-sur-Mer

Nom du directeur : Isabelle RASSANT, Conservateur

Statut : Municipal

Population : **47.156 habitants**

SIGB : **Aloés 1.5.3 (passage prévu à Syracuse)**

- ✓ **Etablissement dynamique bien implanté localement mais sous-dimensionné et en perte de vitesse.**

ACCESSIBILITE

1 bibliothèque de 420m² de surface nette totale

Moyennement desservie (pas de parking, en centre-ville mais un peu en dehors du passage)

32 heures/semaine d'ouverture au public

Tarifs : **12€ ou 26€/famille/an** (commune/hors commune) / **Gratuit -18ans**

Vidéotheque 17€ ou 24€/trimestre (commune/hors commune)

Bonne visibilité : Portail internet, service communication, page Facebook, fil Twitter

SERVICES

44.628 documents

Approx. 42.100 livres, aucun CD, 2.400 DVD.

Numérique : **Wifi, 3 PC accès Internet, ni tablette ni liseuse (prévu pour 2018).**

Animation : Ateliers adultes et jeunesse, conférences, accueil scolaires, ...

MOYENS

9 ETP (10 agents)

Budget d'acquisitions 2014 : **33.632€**

Budget de fonctionnement 2014 (RH comprises) : **717.414€**

RESULTATS

39.250 prêts / an → **Taux de rotation total : 88%**

(136% en jeunesse, 125% en adultes et 239% pour les DVD)

3.754 inscrits → **Taux de pénétration dans la population totale : 8%**

FORCES ET SPECIFICITES

Médiation et dynamisme

Jeunesse (Festival livre jeunesse pendant 15 ans)

Conte (Histoire de dire depuis 20 ans)

Ludothèque municipale gérée par bibliothèque

Poésie et Art (lien avec Renoir)

Conservation périodiques partagée PACA

A DEVELOPPER ET/OU RENFORCER

Equipement numérique prévu pour 2018

Concurrence forte de la CASA, notamment pour les familles qui partent à Villeneuve-Loubet.

Equipe motivée mais vieillissante

Partenariats et travail en réseau

Aucune offre de lecture publique en **bord de mer**

POSITIONNEMENT RESEAU

Volonté affirmée de la Directrice de fonctionner en réseau, notamment face à la concurrence très forte de la CASA. **La conscience politique de la nécessité d'une nouvelle bibliothèque mais le manque de moyens pourraient constituer un levier politique à la mise en réseau. Coopération possible par le biais du numérique**, avec un SIGB et donc un catalogue communs, un outil d'achat de livre numérique et services dématérialisés à distance communs (dossier informatique mutualisé déposé en 2012 par la ville de Cagnes auprès de la Métropole).



Bâtiment extérieur



Accueil – DVD



Espace adultes



Espace jeunesse



Jeunesse



Jeunesse



Bureaux



Serveur informatique

CARROS

Médiathèque André Verdet

5 Bis, Boulevard la colle belle – 06510 Carros

Nom du directeur : pas de directeur

Nom des personnes rencontrées : Mélanie SCIVOLETTO, Responsable informatique et ressources numériques et Andrée PROIETTI, Responsable administrative

Statut : Municipal

Population : **11.630 habitants**

SIGB : Aloés

✓ **Equipement récent, central, dynamique et très fréquenté.**

ACCESSIBILITE

1 bibliothèque de 1.775m² de surface nette totale

Très bien desservie (bus, grand parking gratuit)

30 heures/semaine d'ouverture au public

Tarifs : **Gratuité** (pénalités retard)

Bonne visibilité : Portail internet, service communication

SERVICES

73.772 documents

Approx. 59.000 livres, 8.600 CD, 6.200 DVD, 263 livres d'artistes

Wifi, 9 PC accès Internet, 2 tablettes, pas de ressources numériques, 3 liseuses prévues en 2016

Animation : Ateliers adultes et jeunesse, numériques, conférences, accueil scolaires, ...

MOYENS

10,5 ETP (11 agents)

Budget d'acquisitions 2014 : **73.000€**

Budget de fonctionnement 2014 (RH comprises) : **Non communiqué**

RESULTATS

160.850 prêts / an → Taux de rotation total : 218%

(230% en jeunesse, 69% pour les CD et 351% pour les DVD)

3.058 inscrits → Taux de pénétration dans la population totale : 26,3%

FORCES ET SPECIFICITES

Médiathèque **au cœur de la politique culturelle** de la ville : Budget confortable.

Bâtiment récent et bien équipé (RFID)

Public populaire (40% de logements sociaux)

Jeux vidéo (400 jeux),

Livres d'artistes (donation Verdet)

A DEVELOPPER ET/OU RENFORCER

Gestion administrative (pas de direction)

Gestion en binôme par deux cadres B depuis 2012.

Equipe volontaire mais vieillissante

Relations complexes avec le **service informatique municipal**

POSITIONNEMENT RESEAU

Etablissement entièrement tourné vers la vallée et les usagers du moyen pays.

Expérience intercommunale avec Le Broc et Gattières : Mise en place d'un **réseau de courte durée (un an) avec catalogue commun.** Passif encore d'actualité car divorce politique douloureux.

Equipe favorable au réseautage si encadré par un **cadre A à temps plein.**



Bâtiment extérieur



Bâtiment extérieur



Accueil – Périodiques



Espace jeunesse



Adultes



Musique



Automate de prêt



Jeux vidéo

LA TRINITE

Médiathèque municipale les 4 chemins

Boulevard François Suarez – 06340 La Trinité

Nom du directeur : Mireille RAVIER, Bibliothécaire

Statut : Municipal

Population : **10.183 habitants**

SIGB : **Aloés v.200 (passage envisagé à Syracuse)**

✓ **Etablissement innovant, dynamique et très fréquenté. Fortes compétences.**

ACCESSIBILITE

1 bibliothèque de 1.150m² de surface nette totale

Non desservie par les transports en commun

40 heures/semaine d'ouverture au public

Tarifs : **Gratuité** (pas de pénalités)

Bonne visibilité : Portail internet, service communication, réseautage de la Directrice

SERVICES

40.267 documents

Approx. 32.500 livres, 4.800 CD, 2.900 DVD.

Numérique : **Wifi, 12 PC accès Internet, 6 tablettes, 8 liseuses, ressources numériques.**

Animation : Ateliers adultes et jeunesse, numériques, conférences, accueil scolaires, ...

MOYENS

10,6 ETP (11 agents)

Budget d'acquisitions 2014 : **62.716€**

Budget de fonctionnement 2014 (RH comprises) : **367.351€**

RESULTATS

75.891 prêts / an → Taux de rotation total : 188%

(208% en jeunesse, 141% pour les CD et 377% pour les DVD)

3.420 inscrits → Taux de pénétration dans la population totale : 33,6%

FORCES ET SPECIFICITES

Structure innovante et à la pointe numérique

Equipe compétente et impliquée

Convivialité et grande accessibilité

Forte médiation : public populaire

Seule structure culturelle de la commune

Forte implication de la Directrice dans les réseaux professionnels.

Bâtiment bien entretenu.

A DEVELOPPER ET/OU RENFORCER

Manque de légitimité politique
de la médiathèque.

Pas de service informatique communal.
Renforcer les **effectifs de l'équipe du Pôle Atelier**

POSITIONNEMENT RESEAU

Directrice très volontaire pour une mise en réseau de la lecture publique. Demandes fréquentes des usagers de pouvoir utiliser la même carte à La Trinité et à Nice. **Vision d'un réseau en avec des établissements pilotes relais adossés à la BMVR. La Trinité pourrait être un pilote à l'Est.**

Expertise précieuse en termes de gestion horaire, accueil, médiation, innovation (portail, liseuses, tablettes...), expérimentation (pique-nique à la médiathèque)...



Bâtiment extérieur



Accueil



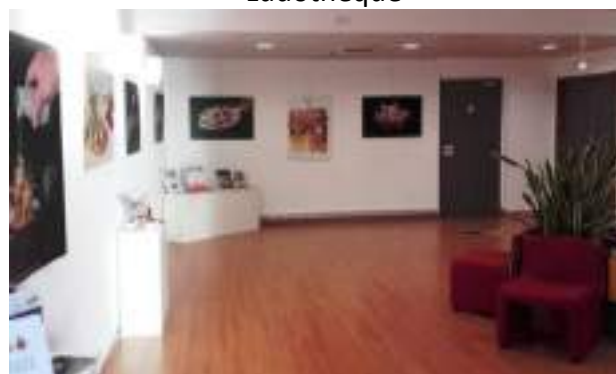
Espace jeunesse



Ludothèque



Espace de travail



Espace d'exposition



Automate de prêt



Casiers

SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE

Médiathèque municipale

La Laupia – 2 , rue du Ghet – 06730 Saint-André-de-la-Roche

Nom du directeur : Sandra HOLLARD

Statut : Municipal

Population : **5.384 habitants**

SIGB : **Karvi (réseau BDP)**

✓ **Équipement de proximité, tourné vers la jeunesse et la fiction adulte.**

ACCESSIBILITE

1 bibliothèque de 108m² de surface nette totale

Assez bien desservie (à côté de la mairie, bus, projet de déménagement proche des commerces)

24 heures/semaine d'ouverture au public

Tarifs : **4€, 6€ ou 8€/famille/an**

Faible visibilité : Pas de portail (site médiathèque départementale et page Facebook de la mairie)

SERVICES

5.433 documents propres (+ 1000 livres et 500 CD en dépôt du CG06)

Approx. 6.274 livres, 640 CD, aucun DVD.

Numérique : Pas de **Wifi**, **2 PC accès Internet**, **équipement tablettes prévu en 2016.**

Animation : Ateliers adultes et jeunesse, accueil scolaires, café littéraire...

MOYENS

0,8 ETP (1 agent)

Budget d'acquisitions 2014 : **4.365€**

Budget de fonctionnement 2014 (RH comprises) : **45.500€**

RESULTATS

4.595 prêts / an → **Taux de rotation total : 85%**

(89% en jeunesse et 116% pour les CD)

262 inscrits → **Taux de pénétration dans la population totale : 4,9%**

FORCES ET SPECIFICITES

Polyvalence de la responsable

Accent mis sur **la jeunesse et la fiction adulte**

Travail en réseau avec Tourrettes, Falicon et

Levens grâce au catalogue commun du CG06

A DEVELOPPER ET/OU RENFORCER

Inscriptions et prêts (assez faibles)

Moyens humains : un seul agent à 80%, emploi d'avenir pour gérer le pôle culture de la ville.

Locaux agréables mais assez petits

Offre numérique inexistante pour l'instant

Politique culturelle municipale essentiellement tournée vers la jeunesse.

POSITIONNEMENT RESEAU

Expérience de travail en réseau avec Tourrettes, Falicon et Levens (SIVOM Val de Banquière).

Demandes des usagers de pouvoir utiliser la même carte à Saint-André et à Nice.

Responsable ouverte à plus de coopération mais ne peut pas être à l'origine d'un tel projet car manque de temps → **BMVR vue comme le pilote naturel.**



Bâtiment extérieur



Accueil



Espace jeunesse



Espace adultes



Tables de travail



PC publics et présentation d'ouvrages

SAINT-LAURENT-DU-VAR

Bibliothèque pour Tous (structure associative)

575, avenue de la Libération – 06700 Saint Laurent du Var

Nom du responsable : Christiane MATHELIN, Responsable bénévole

Statut : Associatif

Population : **29.530 habitants**

SIGB : **Bibliolud**

✓ **Structure associative vieillotte, sous-dimensionnée et coûteuse pour le public.**

ACCESSIBILITE

1 bibliothèque de 70m² de surface nette totale

Très mal desservie (pas de parking, pas d'accès direct, manque de visibilité)

14 heures/semaine d'ouverture au public

Tarifs : inscription = **17€/famille/an** + Prêt = **1€ ou 1,5€ /prêt** (prêt gratuit -18ans)

Très faible visibilité : pas de portail internet, peu de communication

SERVICES

8.650 documents

8.650 livres, aucun CD, aucun DVD.

Aucun équipement numérique : pas de wifi, aucun PC/tablette/liseuse.

Aucune animation (manque d'espace).

MOYENS

11 bénévoles

Budget d'acquisitions 2014 : **4.000€**

Budget de fonctionnement 2014 : **6.000€ (dont subvention municipale de 2.500€/an)**

RESULTATS

6.441 prêts / an → Taux de rotation total : 74%

(32% en jeunesse et 109% en adultes)

91 inscrits → Taux de pénétration dans la population totale : 0,3%

FORCES ET SPECIFICITES

Equipe bénévole passionnée et disponible

Public essentiellement de **retraités** (60%) et **jeunes couples avec enfants** (40%).

Politique de la lecture développée auprès de la **jeunesse par la Municipalité** avec 17 agents de Bibliothèques Centre de Documentation (BCD) dans les écoles.

A DEVELOPPER ET/OU RENFORCER

Fond petit et vieillissant

Manque d'espace et d'animation

Très faible fréquentation (0,3% des Laurentins)

Coût élevé (chaque prêt est payant)

Préconisation du Ministère de la Culture :

Statut municipal, 9 agents salariés,

24h d'ouverture/semaine, 36.000 documents.

POSITIONNEMENT RESEAU

Convention avec la ville depuis 40 ans avec mise à disposition d'un local. Rumeur évoquée d'une volonté de création d'une bibliothèque municipale par la nouvelle municipalité.

Aucune vision de la lecture publique à l'échelle du territoire. Fonctionnement uniquement dans le cadre du réseau des Bibliothèques pour Tous. **Pas favorable à la mise en œuvre d'une bibliothèque municipale ni d'un réseau métropolitain qui sonneraient le glas de la Bibliothèque pour Tous de Saint-Laurent-du-Var.**



Bâtiment extérieur



Espace jeunesse



Romans jeunesse



Fiction adultes



BD



Etat des collections

VENCE

Médiathèque municipale

228 Avenue du colonel Meyere – 06140 Vence

Nom du directeur : Cédric FIORETTI

Statut : Municipal

Population : **19.525 habitants**

SIGB : **Aloés 1.7.0 (passage prévu à Syracuse)**

- ✓ **Etablissement bien implanté localement, bâtiment contraint qui se modernise.**

ACCESSIBILITE

1 bibliothèque de 657m² de surface nette totale
Moyennement desservie (parking mais excentrée, manque de visibilité)
27,5 heures/semaine d'ouverture au public
Tarifs : **10€/an** (commune) / **30€/an** (hors commune) / **Gratuit -18ans**
Bonne visibilité : Portail internet, service communication

SERVICES

65.730 documents
Approx. 51.000 livres, 10.700 CD, 3.900 DVD.
Numérique : **Wifi, 4 PC accès Internet, 6 tablettes prévues en 2016.**
Animation : Ateliers adultes et jeunesse, conférences, accueil scolaires, ...

MOYENS

8,1 ETP (9 agents)
Budget d'acquisitions 2014 : **54.762€**
Budget de fonctionnement 2014 (RH comprises) : **344.591€**

RESULTATS

126.926 prêts / an → **Taux de rotation total : 193%**
(243% en jeunesse, 118% pour les CD et 482% pour les DVD)
2.101 inscrits → **Taux de pénétration dans la population totale : 10,8%**

FORCES ET SPECIFICITES

Médiathèque au centre de la politique culturelle
Jeunesse (animation, conservation partagée)
Département **musique/cinéma** fort
Travaux : **nouvelles salle de consultation** en RDC
Lien fort avec les **associations culturelles locales**
Histoire de l'Art et Archéologie (Ville d'Art, cours délocalisé de l'Université de Nice)
Lutte contre l'illettrisme (politique de la ville)

A DEVELOPPER ET/OU RENFORCER

Contraintes du bâtiment à étages.
Equipement numérique (en cours)
Forte concurrence avec le réseau CASA voisin
Animations adultes à développer
Attirer le public qui ne vient pas (lectorat en majorité vieillissant et plutôt aisé)

POSITIONNEMENT RESEAU

Volonté du Directeur de sortir de son isolement, notamment face à la concurrence très forte du réseau de la CASA situé juste à côté qui propose une offre structurée, innovante et gratuite.
Vision d'une lecture publique structurée à l'échelle de la Métropole avec la nécessité d'un coordinateur réseau à temps plein. Exemple de coopération possible : numérisation des collections avec une bibliothèque numérique patrimoniale métropolitaine.



Bâtiment extérieur



Espace adultes



Espace adultes



Périodiques



Accès à l'espace jeunesse



Espace jeunesse



Espace musique - cinéma



Réserves

SIVOM VILLEFRANCHE-SUR-MER

Cap d'Ail , Villefranche, St-Jean-Cap-Ferrat, la Turbie, Eze

Tête de réseau : Médiathèque Intercommunale de Cap d'Ail

Espace Guillaume Apollinaire - 104, avenue du 3 septembre – 06320 Cap d'Ail

Nom du directeur : Sylvie THERON, Bibliothécaire

Statut : Intercommunal

Population : **21.813 habitants** (population du SIVOM, Beaulieu comprise)

SIGB : Karvi (réseau BDP)

✓ Réseau structuré et dynamique mais sous-équipé

ACCESSIBILITE

4 bibliothèques (Cap d'Ail, Villefranche, St-Jean-Cap-Ferrat, la Turbie) et **1 point lecture** (Eze)

915m² de surface nette totale

Assez mal desservies (bien placées pour St-Jean et la Turbie, difficiles d'accès pour Cap d'Ail et Villefranche, pas de parking, peu de bus)

30,5 heures/semaine d'ouverture au public en moyenne

Tarifs : **Gratuité** (8€/an hors canton)

Assez bonne visibilité malgré l'absence de portail internet dédié (CG06 et SIVOM) et d'un service communication SIVOM

SERVICES

40.191 documents propres (+ 1.500 livres, 1.500 CD et 800 DVD en dépôt du CG06)

Approx. 37.700 livres, 1.500 CD, 955 DVD.

Numérique : **Wifi, 20 PC accès Internet, 2 tablettes, 2 liseuses, pas de ressources numériques**

Animation : Ateliers adultes et jeunesse, conférences, accueil scolaires, ...

MOYENS

11,3 ETP (14 agents)

Budget d'acquisitions 2014 : **23.383€**

Budget de fonctionnement 2014 (RH comprises) : **427.925€**

RESULTATS

28.186 prêts / an → **Taux de rotation total : 70%**

(40% en jeunesse, 69% en adultes, 42% pour les CD et 276% pour les DVD)

1.799 inscrits → **Taux de pénétration dans la population totale : 8,2%**

FORCES ET SPECIFICITES

Habitude réseau depuis plusieurs années

Equipe dynamique et motivée

Polyvalence et mobilité des agents sur les sites

Petite enfance, parentalité (Villefranche)

Public adulte (St Jean et Cap d'Ail)

A DEVELOPPER ET/OU RENFORCER

Travaux à prévoir (Cap d'Ail)

Pas de service **communication** au SIVOM

Manque une structure à **Beaulieu**

Mettre en place une **programmation**

intercommunale construite (à l'étude).

POSITIONNEMENT RESEAU

Expertise sur le travail en réseau depuis 2001. **Directrice très ouverte à un travail en réseau métropolitain** (échanges professionnels, économies, achats groupés, échanges de collections, partage des coûts d'animation). **Vision de la lecture publique qui pourrait être un fer de lance de la Métropole avec un catalogue commun et un beau portail Internet. Nice vu comme pilote naturel** en tant que BMVR.



Cap d'Ail extérieur



Cap d'Ail intérieur



Saint-Jean-Cap-Ferrat extérieur



Saint-Jean-Cap-Ferrat intérieur



Villefranche-sur-Mer extérieur



Villefranche-sur-Mer inxtérieur



La Turbie extérieur



La Turbie intérieur